



HAL
open science

Le professeur documentaliste : un acteur majeur dans la lutte contre le cyberharcèlement

Wassila Brik

► To cite this version:

Wassila Brik. Le professeur documentaliste : un acteur majeur dans la lutte contre le cyberharcèlement. Education. 2024. <dumas-04743514>

HAL Id: dumas-04743514

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04743514v1>

Submitted on 18 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Année universitaire 2023-2024

Master MEEF

Mention Second Degré

Parcours Documentation

**Le professeur documentaliste : un acteur
majeur dans la lutte contre le
cyberharcèlement**

Présenté par : Wassila BRIK

Encadré par : Claire CASSAIGNE

Mots Clefs : EMI, cyberharcèlement, identité numérique, traces numériques,
données personnelles

Résumé - Summary

Les élèves circulent dans des environnements numériques complexes. Pour autant, ils n'en maîtrisent pas forcément les règles. Or, sur internet, de nombreuses dérives sont possibles, notamment sous la forme du cyberharcèlement. Ceux qui n'en maîtrisent pas les codes vont moins se protéger et seront donc plus prédisposés à faire face à ses situations. La lutte contre le cyberharcèlement est une des priorités de l'Éducation Nationale. Le professeur documentaliste peut alors contribuer en travaillant avec les élèves leurs compétences info-documentaires. Ce mémoire va chercher à faire le lien entre les connaissances des élèves et leur utilisation d'internet, tout en proposant une séance autour du cyberharcèlement centrée sur le développement de compétences info-documentaires.

Students circulate in complex digital environments. However, they don't necessarily master the rules. On internet, many abuses are possible, particularly in the form of cyber-bullying. Those who don't master the codes are less likely to protect themselves and therefore more predisposed to deal with these situations. The fight against cyberbullying is one of the priorities of the French Ministry of Education. The librarian teacher can contribute by working with students on their info-documentary skills. This master' thesis will seek to make the link between students' knowledge and their use of internet, while proposing a class on cyberbullying focused on the development of info-documentary skills.

Remerciements

Je tiens à remercier ma directrice de mémoire Claire Cassaigne pour ses précieux conseils, sa relecture et son accompagnement tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Je remercie ma tutrice de stage Marylène Guarino pour son accueil, sa bienveillance et son soutien cette année.

Je remercie l'ensemble des formatrices de l'INSPE Paris qui m'ont accompagnée durant ce master : Hélène Bezard, Sylvie Decroix et Raribah Gatti.

Sommaire

Introduction.....	1
1. État des lieux à différentes échelles	3
1.1 Le cyberharcèlement une notion tardivement définie	3
1.2 Le cyberharcèlement en cadre scolaire.....	6
1.3 Au sein de l'établissement.....	8
2. Expérimentation	11
2.1 Une expérimentation locale ancrée dans un dispositif national : le programme pHARe	11
2.2 L'identité numérique, les traces numériques et les données personnelles : des notions à définir	14
2.2.1 Les données personnelles	14
2.2.2 L'identité numérique.....	15
2.2.3 Les traces numériques.....	17
2.3 Transmettre des compétences info-documentaires : une séance autour du cyberharcèlement	17
3. Retour et analyse	22
3.1 Questionnaire.....	22
3.1.1 Création du questionnaire	22
3.1.2 Analyse des questionnaires	22
3.2 Observation des séances réalisées.....	26
3.2.1 Qu'est-ce qu'une compétence info-documentaire	26
3.2.2 Retour sur la séance	27
3.3 Pistes d'amélioration	28
Conclusion.....	32
Bibliographie.....	34
Annexes.....	i

Annexe 1 : Résultats du questionnaire sur le harcèlement réalisé au sein du collège.....	i
Annexe 2 : Fiche séquence ambassadeurs collégiens	iii
Annexe 3 : Fiche séance sur le cyberharcèlement	v
Annexe 4 : Questionnaire.....	viii
Annexe 5 : Tableau des réponses au questionnaire	x
Annexe 6 : Graphiques utilisés pour l'analyse des questionnaires	xi

Introduction

La lutte contre le harcèlement scolaire a connu une grande avancée avec la loi Balanant du 2 mars 2022. Le harcèlement scolaire est désormais un délit punissable par la loi. Le psychologue Dan Olweus définit le harcèlement scolaire ainsi : « *Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il subit, de façon répétitive, des actes négatifs de la part d'un ou plusieurs élèves. Un comportement négatif peut se produire lorsqu'un élève, ou un groupe d'élèves, inflige un malaise à un autre élève, que ce soit de manière physique (frapper, pousser, frapper du pied, pincer, retenir autrui) ou verbale (menaces, railleries, taquineries et sobriquets). Les actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique (grimaces, gestes obscènes, ostracisme ou refus d'accéder aux souhaits d'autrui).* »¹. Lorsque le harcèlement a lieu dans la sphère numérique, on parlera de cyberharcèlement. D'après le dictionnaire en ligne Larousse, le cyberharcèlement est une « *forme de harcèlement qui s'effectue via Internet et les téléphones intelligents (sur les réseaux sociaux, les forums ou par courriel).* »²

Ainsi, avec l'omniprésence des nouvelles technologies et des réseaux sociaux dans les pratiques des jeunes, la question du cyberharcèlement est de plus en plus préoccupante. En effet, c'est une situation difficile à repérer et à appréhender car elle prend place hors du temps scolaire. Les victimes se retrouvent seules face à cette menace. Il semble alors pertinent de fournir aux élèves les outils leur permettant de faire face à ses situations. Pour cela, plusieurs axes de travail sont possibles.

Pour ce mémoire, j'ai choisi de me concentrer sur un axe spécifique sur lequel le professeur documentaliste a toute sa place pour agir : le développement des compétences info-documentaires des élèves. Pour l'action proposée dans ce dossier, trois notions ont été choisies : l'identité numérique, les traces numériques et les données personnelles. Ces trois notions, en plus d'être étroitement liées, sont directement concernées dans les cas de cyberharcèlement.

¹ OLWEUS, Dan. *Violence entre élèves, harcèlement et brutalité. Les faits, les solutions*. Paris : ESF éditeur, 1999.

² CYBERHARCELEMENT. In : *Larousse* [en ligne]. [sans date] [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cyberharc%C3%A8lement/188682>

La réflexion qui a abouti à ce mémoire partait d'une hypothèse. Celle-ci émettait la possibilité que l'attitude peu sécuritaire des élèves sur internet proviendrait d'une mauvaise connaissance de son fonctionnement. Ainsi, permettre aux élèves de maîtriser ces notions, tout d'abord en les comprenant, permettrait la mise en place de stratégies de protection.

L'action proposée est une séance d'éducation aux médias et à l'information (EMI) et d'enseignement moral et civique (EMC) autour du cyberharcèlement. Cette séance s'inscrit dans une séquence plus large à destination d'élèves volontaires pour devenir des ambassadeurs collégiens au sein du programme pHARe³. Cette séance avait pour objectif de définir avec les élèves les trois notions indiquées précédemment, mais aussi de leur permettre de reconnaître une situation de cyberharcèlement.

Il convient alors de se poser la question suivante :

Dans quelle mesure le professeur documentaliste peut-il contribuer à outiller les élèves à la lutte contre le cyberharcèlement via les compétences info-documentaires ?

La première partie permettra de définir le cyberharcèlement à différentes échelles : sur le plan scientifique, au niveau de l'éducation nationale, puis au sein de l'établissement de stage. Dans la deuxième partie, la séance proposée sera contextualisée, présentée et les notions étudiées explicitées. Puis, dans une troisième partie, l'expérimentation sera analysée et des pistes d'évolution seront proposées.

³ Le programme pHARe est un plan de prévention et de traitement de situations de harcèlement, mais aussi de cyberharcèlement, déployé sur l'ensemble du territoire et à destination de tout le système scolaire.

1. État des lieux à différentes échelles

Nous allons tenter de replacer l'étude, et plus précisément le cyberharcèlement, dans ses différents contextes : dans le champ scientifique, dans le cadre scolaire et pour terminer au sein même de l'établissement d'étude.

1.1 Le cyberharcèlement une notion tardivement définie

Le terme de cyberharcèlement, ou *cyberbullying* en anglais, est théorisé pour la première fois 2003 par le professeur canadien Bill Belsey. Il en donne la définition suivante : « *La cyber-intimidation est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (comme l'e-mail, le téléphone portable et les SMS, la messagerie instantanée, les pages Web personnelles) pour adopter délibérément, répétitivement et de manière agressive un comportement à l'égard d'un individu ou d'un groupe avec l'intention de provoquer un dommage à autrui.* »⁴. Ces « cyber-intimidations », aussi appelées cyberviolences, sont définies par le chercheur Peter K. Smith, comme étant « *un acte agressif, intentionnel perpétré au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule* »⁵.

On retrouve alors des similitudes avec la définition du harcèlement traditionnelle et ses trois dimensions : la répétition sur une longue durée, un rapport de force entre un ou un groupe d'élève envers une ou plusieurs victimes, et pour finir une violence intentionnelle. Ainsi, ces deux concepts sont relativement proches, mais vont tout de même différer, car le cyberharcèlement « *confère au phénomène du harcèlement une ampleur jusqu'alors inégalée en accroissant son champ d'action autant dans l'espace que dans le temps.* »⁶. Le harcèlement dépasse les frontières et ne se limite pas à un lieu physique. Le problème ne sera plus centralisé sur un seul lieu (une classe, une école, un bureau...) mais se propage sur les réseaux sociaux. Les

⁴ BELLON, Jean-Pierre et GARDETTE, Bertrand. *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école. Une souffrance scolaire2.0*. Paris : ESF éditeur, 2019.

⁵ BELLON, Jean-Pierre et GARDETTE, Bertrand. *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école. Une souffrance scolaire2.0*. Paris : ESF éditeur, 2019.

⁶BELLON, Jean-Pierre et GARDETTE, Bertrand. *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école. Une souffrance scolaire2.0*. Paris : ESF éditeur, 2019.

nouvelles technologies permettent aussi aux harceleurs de persécuter leurs victimes tous les jours, à tout moment de la journée, et même à la maison.

Ainsi, comme l'affirme le chercheur R.M. Kowalski⁷, les caractéristiques mêmes de la communication en ligne favorisent les situations de cyberharcèlement notamment «*la reproductibilité, le manque de réactivité émotionnelle, le caractère incontrôlable, la permanence relative et l'accessibilité 24h/24*». Le harcèlement peut aussi prendre plusieurs formes multimédias avec les images et les vidéos.

Bérangère Stassin⁸ présente sept formes que peuvent prendre le cyberharcèlement : l'exclusion, le *flaming*, le dénigrement, l'usurpation d'identité, l'*outing*, le *happy slapping*, et le *sexting*. L'exclusion consiste à exclure une personne d'un groupe social en ligne (ex : un groupe WhatsApp). Quand une personne envoie consécutivement plein de messages violents à une autre personne, on parle de *flaming*. Le dénigrement renvoie au fait de porter atteinte à la réputation d'une personne. Le *slut-shaming* est une forme de dénigrement sexiste touchant principalement les jeunes filles. L'usurpation d'identité, comme son nom l'indique, consiste à usurper l'identité de quelqu'un et à envoyer des messages en se faisant passer pour lui. L'*outing*, c'est divulguer des informations personnelles sur une personne. Le *happy slapping* consiste à filmer puis à diffuser en ligne une scène de violence. Pour terminer le *sexting*, c'est le fait d'envoyer des textos, des photos ou des vidéos à caractère sexuel.

Le cyberharcèlement pose aussi la question de l'anonymat. En effet, l'identité de l'harceleur n'est pas forcément connue car elle passe par le biais d'un écran. La sociologue Catherine Blaya⁹ remet en question l'intentionnalité de l'harceleur dans les situations de cyberharcèlement. En effet, comme les agresseurs ne voient pas l'impact de leurs actes sur leurs victimes, ils osent plus être violents. L'absence de

⁷KOWALSKI, Robin M., GIUMETTI, Gary W., SCHROEDER, Amber N. et LATTANNER, Micah R.. « Bullying in the digital age: a critical review and meta-analysis of cyberbullying research among youth ». *Psychological Bulletin* [en ligne], 2014 [consulté le 21/04/2024], vol. 140, no 4, p. 1073-1137. Disponible à l'adresse : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/24512111/>

⁸STASSIN, Bérangère. « Les différentes formes de cyberviolence » [Carnet de recherche]. In : *Cyberviolence & Cyberharcèlement* [en ligne]. 5 décembre 2016 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://eviolence.hypotheses.org/187>

⁹BLAYA, Catherine. « Le cyberharcèlement chez les jeunes ». *Enfance* [en ligne], 2018 [consulté le 21/04/2024], n° 3, p. 421-439. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-enfance-2018-3-page-421.htm>

contact visuel entraîne une absence de compassion, favorisant des actes et des paroles qui n'auraient jamais eu lieu en face à face. Par conséquent, des individus peuvent se retrouver harceleurs sans réellement en être conscients, car pour eux, ils ne s'en prennent pas à une personne réelle. Or, la violence est bien réelle et a des conséquences sur les victimes.

Peter K. Smith¹⁰ propose une définition du cyberharcèlement en 7 caractéristiques permettant de prendre en compte les spécificités du phénomène :

1. *Il dépendrait d'un certain degré d'expertise technologique.*
2. *Il serait essentiellement indirect et par conséquent pourrait s'effectuer de manière anonyme.*
3. *Prenant forme à travers les moyens de communication, l'agresseur dans la majorité des cas, ne pourrait voir la réaction de la victime, du moins dans le court terme.*
4. *Les rôles des témoins de l'agression seraient plus complexes et variés ici qu'ils ne le sont dans le harcèlement traditionnel.*
5. *Si le harcèlement traditionnel est motivé, dans la plupart des cas, par l'obtention d'un statut gagné par la démonstration de force à travers l'agression de la victime au vu de témoins, celui-ci différerait dans le cas du cyberharcèlement.*
6. *L'étendue du nombre de spectateurs potentiels est accrue ici puisque le cyberharcèlement peut toucher un large public au sein du groupe de pairs, comparé aux groupes plus réduits qui constituent le public du harcèlement traditionnel.*
7. *Il serait difficile pour la victime de s'en échapper car elle peut recevoir des messages sur son téléphone portable ou son ordinateur, ou prendre connaissance de commentaires en ligne désobligeants, et ce, où qu'elle se trouve.*

Dans le cadre scolaire, le cyberharcèlement se différencie du harcèlement traditionnel. Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gradette, dans leur ouvrage *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école : Une souffrance scolaire*, donnent deux caractéristiques permettant de différencier les deux : « *d'une part, le cyberharcèlement morcelle et démultiplie des tâches qui, dans le cas du school bullying, étaient effectuées par les mêmes individus et, d'autre part, le cyberbullying, à la différence du harcèlement scolaire, s'effectue dans une relation qui n'est jamais celle d'un face-à-face direct* ».

¹⁰ DILMA, Julie Alev et KOCADAL, Özker, « Prévenir le cyberharcèlement en France et au Royaume-Uni : une tâche impossible ? ». *Déviance et Société* [en ligne], 2019 [consulté le 21/04/2024], vol. 43, p. 389-419. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2019-3-page-389.htm>

1.2 Le cyberharcèlement en cadre scolaire

Pour y voir plus clair sur la place du cyberharcèlement en milieu scolaire, intéressons-nous à une étude réalisée en 2023 par l'association E-enfance¹¹. Cette étude, sur le cyberharcèlement, a été réalisée sur un échantillon de 1 200 binômes parents-enfants mineurs de 8 à 18 ans scolarisés. L'étude révèle un usage très précoce des réseaux sociaux, avec 67% des enfants de 8-10 ans déjà inscrits sur un réseau social, alors que l'âge légal minimum est de 13 ans avec l'autorisation parentale. Ainsi, très tôt, les enfants circulent dans ses environnements numériques. Pour autant ce qu'ils y font n'est pas contrôlé. En effet, 70% des parents déclarent n'avoir aucun contrôle sur l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants. Au total, 24% des familles ont révélé avoir déjà fait face à des situations de cyberharcèlement, tandis qu'un quart des jeunes ont révélé en avoir été témoin. 90% des parents souhaitent de l'aide et des informations pour faire face à ces situations, en passant notamment par « une forte sensibilisation des jeunes dans le milieu scolaire ou en dehors ».

Berangère Stassin, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, propose justement dans son ouvrage *(cyber)harcèlement. Sortir de la violence, à l'école et sur les écrans*¹², des moyens de lutte contre le cyberharcèlement en cadre scolaire. Pour cela, elle propose de s'appuyer sur l'éducation aux médias et à l'information (EMI) mais aussi sur une éducation à l'empathie. Le tout en partant des pratiques des élèves car « *il ne s'agit donc pas de condamner les pratiques des adolescents ou le manque de recul que certains peuvent avoir, mais de renforcer leurs compétences numériques et de leur apprendre à publier et à partager de l'information de manière réfléchie et responsable* ». L'école ne doit donc pas remettre en question les pratiques des adolescents, mais plutôt les responsabiliser et les guider, de sorte qu'ils soient capables de se protéger contre les risques éventuellement rencontrés sur internet.

¹¹ ASSOCIATION E-ENFANCE. « 67% des 8-10 ans déjà sur les réseaux sociaux révèle l'étude de l'Association e-Enfance3018-Caisse d'Épargne ». In : *e-enfance.org* [en ligne]. 17 octobre 2023 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://e-enfance.org/etude-association-e-enfance-3018-caisse-depargne-sur-le-cyberharcèlement-des-8-18-ans/>

¹² STASSIN, Bérengère. *(cyber)harcèlement. Sortir de la violence, à l'école et sur les écrans*. Caen : C&F Éditions, 2019.

De plus, même si le cyberharcèlement prédomine auprès des jeunes, notamment en lien avec leurs pratiques, ce n'est pas une situation qui est propre à une tranche d'âge. En effet, cette violence se poursuit tout au long de la vie, elle peut toucher tout le monde. Il semble alors pertinent de former les élèves à une citoyenneté numérique qui les suivra toute leur vie.

Le harcèlement est un phénomène qui nous concerne tous, et qui peut toucher tous les élèves. Le ministère de l'Éducation Nationale a renouvelé son engagement face à cette cause à la rentrée 2023. Un plan interministériel a été mis en place. Gabriel Attal, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse à ce moment-là, a indiqué que « *Tous les enfants ont le droit à une scolarité sans harcèlement.* ». Plusieurs actions vont alors être mises en place, reposant principalement sur le programme de prévention et de lutte contre le harcèlement, appelé programme pHARe. Ce programme est obligatoire dans les écoles et les collèges depuis 2022 et a été étendu aux lycées depuis 2023.

Il se base sur 8 piliers¹³ :

1. *Mesurer le climat scolaire.*
2. *Prévenir les phénomènes de harcèlement.*
3. *Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.*
4. *Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.*
5. *Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.*
6. *Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.*
7. *Suivre l'impact de ces actions.*
8. *Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources*

Une plateforme en ligne a été ouverte, proposant des contenus éducatifs à destination des élèves, des parents et des personnels de l'éducation nationale. Cette plateforme contient aussi des outils de suivi à destination des chefs d'établissement et des inspecteurs. Un protocole national a aussi été mis en place pour accompagner les enseignants dans le traitement des situations de harcèlement et de

¹³ MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. « pHARe : un programme de lutte contre le harcèlement à l'école ». In : *education.gouv.fr* [en ligne]. Janvier 2024 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

cyberharcèlement, que cela soit au niveau de la révélation de la situation ou encore de la prise en charge de cette dernière.

1.3 Au sein de l'établissement

J'ai réalisé mon stage dans un petit collège parisien, moins de 300 élèves, situé dans un arrondissement caractérisé par une forte mixité sociale. Ce collège a toujours porté une grande importance au climat scolaire au sein de l'établissement. Le projet d'établissement de 2020 à 2023 présente en Axe 3 : « Installer et renforcer un climat scolaire serein et apaisant en développant notamment la citoyenneté et la civilité à l'intérieur de l'établissement et avec les différents acteurs de la communauté éducative ».

Cette volonté a été renforcée et même renouvelée à la rentrée scolaire 2023 avec un changement de principale et de principale adjointe. Dans ce contexte, de nombreuses actions ont pu être mises en place au sein de l'établissement. Ces actions semblent d'autant plus importantes que le début d'année a vu une augmentation des signalements pour harcèlement.

En décembre, un questionnaire « Non au Harcèlement » a été rempli anonymement par l'ensemble des élèves de l'établissement. Ce questionnaire, sous forme de grille d'auto-évaluation a été créé par le gouvernement dans le cadre du programme pHARe. Les résultats ont été présentés au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement en vue de mettre en place un programme d'action qui sera présenté devant le conseil d'administration. Ce questionnaire a permis de faire remonter plusieurs éléments et de mieux appréhender la situation au sein de l'établissement.

Parmi les questions (Voir annexe 1), on relèvera notamment celle demandant « Est-ce qu'un ou plusieurs élèves se moquent de toi ou t'insultent (par exemple, à propos de ton physique, de tes origines, de tes croyances ou de ton orientation sexuelle) ? » et à laquelle 29 % des élèves ont répondu positivement. À la question, « connais-tu un(e) élève harcelé(e) dans ton collège ? » 26% ont répondu positivement. À la

question « Reçois-tu ou as-tu vu des messages insultants te concernant d'un ou plusieurs élèves sur un téléphone portable, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme de jeu en ligne », 15% des élèves ont répondu positivement.

Ces résultats montrent l'importance de la mise en place au sein de l'établissement d'actions autour du harcèlement mais aussi autour du cyberharcèlement.

Un premier pas a été fait lors de la journée nationale de lutte contre le harcèlement, du jeudi 9 novembre. En effet, de nombreuses actions de sensibilisation ont pu être mis en place ce jour-là. En voici, quelques-unes :

- Le collège a accueilli Nora Fraisse, présidente de l'association Marion la main tendue, et l'auteurice du roman *Marion, 13ans pour toujours*. Nora Fraisse. Des élèves volontaires l'ont interviewée et son interview a été diffusé sur la web radio de l'établissement et a fait l'objet d'un article dans le journal du collège.
- Les élèves du club lecture, dirigés par la professeure documentaliste ont proposé un « speed-booking » dans la cour de l'établissement. Ils avaient 3min pour présenter un livre (roman, bd, manga...) sur le harcèlement qu'ils avaient lu et apprécié. Ils ont été écoutés par des élèves, des professeurs, des AED et même par Nora Fraisse.
- La journée a continué avec la présentation d'un *serious game* auprès des 4^{ème} et 3^{ème} par l'association Tralalere et Internet sans crainte. Ce *serious game* permettait de travailler l'empathie et le développement des compétences psychosociales des élèves.

La mobilisation a continué tout au long de l'année avec d'autres moments forts tels que le *Safer Internet Day*. Cette année, pour la 21^{ème} édition, la journée avait pour thème « Connectés, engagés... et toi ? ». Ce rendez-vous annuel est un temps de sensibilisation aux usages du numérique avec pour objectif d'encourager des comportements responsables, mais aussi positifs en ligne. Le *Safer Internet Day* n'est pas seulement à destination des élèves mais aussi à destination des parents et de l'équipe éducative. Durant la journée, l'ensemble des classes de 5^{ème} et de 4^{ème} ont eu des interventions autour de la responsabilité numérique. Les éco-délégués ont aussi été mobilisés et ont reçu une intervention autour de la responsabilité

écologique liée au numérique. À la fin de cette journée, le collège a proposé à l'ensemble des parents une soirée d'information sur la parentalité numérique. Cette soirée permettait d'éclairer les parents autour de l'usage en ligne des enfants tout en leur fournissant les moyens pour mieux se protéger.

Les cours, à destination des 6^{ème} et 5^{ème}, sont faits avec Internet sans crainte dans le cadre du programme EMPATHIC. Ce programme permet de développer l'empathie en l'abordant par le corps, les perceptions et la pensée. Les cours à destination des 4^{ème} sont réalisés par l'association ELOQUENCIA. Ces séances ont pour objectif de réaliser un travail sur l'intelligence émotionnelle et sociale dans le développement de l'empathie. Pour ce faire, différents axes vont être exploités : l'esprit critique, la créativité, l'introspection, la structuration du propos, mais aussi la maîtrise du corps et de la voix.

Les élèves ne sont pas les seuls concernés par la question du harcèlement, l'équipe éducative l'est aussi. Ainsi, le collège a vu la mise en place d'une équipe ressource dédiée à la lutte contre le harcèlement. Cette équipe va suivre tout le long de l'année une formation « vaincre le harcèlement, c'est possible : la méthode de la préoccupation partagée ». En tout 18 personnels auront reçu cette formation. Parmi eux, des enseignants, des assistants d'éducation (AED), des agents, le conseiller principal d'éducation (CPE), l'infirmier, l'assistante sociale, le personnel de l'action collégien et les deux chefs d'établissement.

Après avoir défini et replacé le cyberharcèlement à différents niveaux, nous allons à présent nous intéresser à l'expérimentation réalisée sur l'établissement de stage.

2. Expérimentation

Intéressons-nous maintenant à l'expérimentation, réalisée sous forme de séance, en la contextualisant, en explicitant les notions visées, puis en décrivant son organisation.

2.1 Une expérimentation locale ancrée dans un dispositif national : le programme pHARe

Le dispositif ambassadeur collégien est mis en place dans le cadre du programme pHARe. Le rôle d'un ambassadeur collégien est de faire le pont entre l'élève victime, ou la situation de harcèlement, et les adultes qui prendront en charge les choses. Les élèves sont formés à reconnaître les cas de harcèlement et à prévenir l'équipe éducative. En aucun cas ils ne sont amenés à intervenir ; cela est du ressort des adultes.

Les ambassadeurs collégiens ont une place privilégiée dans la lutte contre le harcèlement. En effet, ils sont au plus proche des situations, notamment les cas de cyberharcèlement, qui sont difficilement repérées par l'équipe éducative. A la fin de la formation, les élèves ont obtenu un diplôme signé et remis en main propre par la principale de l'établissement. La mise en place d'ambassadeurs collégiens est une des conditions d'éligibilité au label pHARe¹. Ce label récompense les établissements engagés dans la lutte contre le harcèlement.

C'est dans ce contexte que j'ai été amené à réaliser une séquence sur la prévention au cyberharcèlement. Pour l'organiser, j'ai eu à ma disposition plusieurs documents fournis par l'Education Nationale, dont un « livret du formateur des ambassadeurs contre le harcèlement ». Ce livret proposait une organisation de la formation sous forme de 3 modules : l'engagement, comprendre les processus du harcèlement et le rôle des ambassadeurs NAH (Non au harcèlement). Je me suis inspirée de ce qui avait pu être proposé tout en remodelant la séance de sorte à utiliser les forces du professeur documentaliste, notamment en transmettant aux élèves des compétences info-documentaires. L'organisation de la séquence et de ses différentes activités ont été réfléchies de sorte à autonomiser les élèves et les amener vers une réflexion

critique. Ce qui va leur être appris ne va pas se limiter à un usage scolaire, mais les suivra toute leur vie : il s'agit de la formation de citoyen.

La première étape a été d'essayer d'engager les élèves sur le projet. Pour cela plusieurs choses ont été mises en place. Premièrement, une affiche a été réalisée et collée dans les différents étages de l'établissement, à des endroits stratégiques. Deuxièmement, un message sur l'environnement numérique de travail PCN (Paris Classe Numérique) a été diffusé à l'ensemble des élèves de l'établissement. Le message a été écrit par mes soins, mais a été diffusé par la principale adjointe pour s'assurer que l'ensemble des élèves lisent le message. Les élèves pouvaient s'inscrire en venant au CDI auprès de moi, ou de ma tutrice lorsque je n'étais pas présente au sein de l'établissement. Un formulaire a aussi été ouvert sur PCN pour que les élèves puissent s'inscrire en ligne. Cette campagne de recrutement a duré 2 semaines.

La formation ambassadeurs collégiens se destine normalement à seulement 10 élèves. Cependant, il a été fait le choix dans notre établissement de ne pas limiter le nombre d'inscrits. En tout 19 élèves volontaires se sont inscrits, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

La formation s'est déroulée sous forme d'une séquence de 5 heures réparties sur 2 journées : une première demi-journée de 2 heures réalisée le 30 janvier et la deuxième demi-journée de 3 heures réalisée le vendredi 9 février. La séquence avait pour objectif de former des élèves à reconnaître les signes de harcèlement et de cyberharcèlement, tout en leur fournissant les outils leur permettant d'intervenir. Ensuite, chaque séance avait ses propres objectifs.

La séquence a été pensée à destination du cycle 4. Concernant les compétences visées, deux référentiels de compétences ont pu être mobilisés : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture du cycle 4¹⁴ (Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen) et le Cadre de Références des Compétences

¹⁴ MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture du cycle 4* [PDF]. Octobre 2016 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/document/17320/download>

Numériques¹⁵ (2.4. S'insérer dans le monde numérique et 3.2. Développer des documents multimédias). A cela s'ajoute le programme d'EMC¹⁶ du cycle 4 (Respect d'autrui et Construire une culture civique).

Cette séquence a cherché à mettre en activité les élèves, et à développer leur esprit critique. Le harcèlement et le cyberharcèlement sont des notions complexes à appréhender. Il semblait alors pertinent de partir des réflexions des élèves autour de ces sujets pour ensuite poser un cadre.

La séquence a été pensée sous forme de quatre séances (voir annexe 2) :

- Séance 1 : d'une heure au CDI
 - Cette séance d'introduction avait deux objectifs : que les élèves connaissent le rôle d'un ambassadeur collégien et qu'ils apprennent à se connaître. La mise en place d'une cohésion de groupe a été un enjeu important durant cette séquence, d'une part en raison de la diversité des niveaux et classes des élèves, et d'autre part en raison du rôle même d'un ambassadeur collégien qui travaille en collaboration avec ses camarades. Le cadre et l'organisation de la formation ont été présentés aux élèves, ensuite un jeu a été proposé pour que le groupe apprenne à se connaître. Pour finir, un travail de réflexion en groupe, hétérogène de niveaux, a été proposé.
- Séance 2 : d'une heure en salle de classe
 - Cette séance avait pour objectif de définir le harcèlement, ses caractéristiques et ses conséquences. Durant cette séance, plusieurs vidéos ont été analysées avec les élèves. Une première, sous forme de témoignage, permettait de mettre en évidence les caractéristiques d'une situation de harcèlement. Une seconde vidéo, sous forme de reconstitution d'une situation de harcèlement, permettait aux élèves de réfléchir à la dynamique mise en jeu dans une situation de harcèlement. L'activité prévue autour des conséquences autour du harcèlement avait été

¹⁵ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. *Fiche mémo : Cadre de référence des compétences numériques* [PDF]. Janvier 2020 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/document/20398/download>

¹⁶ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. *Repères annuels de progression EMC au cycle 4* [PDF]. Juin 2023 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/document/14086/download>

amorcée, mais n'a pu être terminée que la séance suivante à cause d'un manque de temps.

- Séance 3 : de deux heures au CDI
 - Cette séance centrée autour du cyberharcèlement sera présentée plus explicitement en partie 2.3.
- Séance 4 : d'une heure au CDI
 - Cette séance avait pour objectif de faire un bilan de la séquence tout en amorçant la future mise en place de projet autour de la lutte contre le harcèlement au sein du collège. Durant cette séance, les élèves ont obtenu leur diplôme d'ambassadeur collégien en présence de la principale et de la principale adjointe.

2.2 L'identité numérique, les traces numériques et les données personnelles : des notions à définir

La troisième séance de la séquence, centrée autour du cyberharcèlement, mettait en avant trois notions clés : l'identité numérique, les traces numériques et les données personnelles. Ces trois notions sont complexes. Avant leur vulgarisation auprès des élèves, un travail de définition poussé a dû être mené par la professeure documentaliste. En voici la synthèse.

2.2.1 Les données personnelles

La loi Informatique et libertés de 1978, dans son article 2, définit les données personnelles comme « *toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.* ». Ainsi, une donnée personnelle désigne toute information permettant d'identifier une personne. Parmi les données personnelles, on retrouve les données dites sensibles, dont la collecte et le traitement est interdit sans le consentement exprès de la personne et sauf dispositions légales. La CNIL en propose une liste sur son site : « *Ce sont des*

*informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique. »*¹⁷

En France et en Europe, depuis 2018, la collecte et le traitement des données personnelles sont régulés par le règlement général de protection des données (RGPD).

2.2.2 L'identité numérique

D'après la philosophe Anne-Marie Drouin-Hans, l'identité est « *ce qui marque l'unicité, et qui fait que chaque individu est différent des autres.* »¹⁸. Il existe alors plusieurs facettes de l'identité d'un individu telle que son identité légale, qui l'identifie auprès de la loi, ou encore son identité sociale, qui détermine son appartenance à un groupe social. Avec la généralisation de l'usage du numérique les individus voient apparaître un nouveau type d'identité : l'identité numérique.

Cette nouvelle forme d'identité naît avec le web 2.0, aussi appelé web social. Dans ce contexte d'échange et d'interactivité, notamment sur les réseaux sociaux, les utilisateurs diffusent de nombreuses informations personnelles sur le web. Olivier Ertzscheid, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication (SIC), définit alors l'identité numérique comme étant « *la collection des traces (écrits, contenus audios ou vidéos, messages sur des forums, identifiants de connexion, etc.) que nous laissons derrière nous, consciemment ou inconsciemment, au fil de nos navigations sur le réseau et le reflet de cet ensemble de traces, tel qu'il apparaît "remixé" par les moteurs de recherche* »¹⁹

L'identité numérique n'a pas de limite biologique, c'est-à-dire qu'elle peut exister avant la naissance et continuer à exister après la mort. Une grande majorité des

¹⁷ CNIL. « Donnée sensible ». In : *Cnil.fr* [en ligne]. [sans date] [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnil.fr/fr/definition/donnee-sensible>

¹⁸ DROUIN-HANS, Anne-Marie. « Identité ». *Le Télémaque* [en ligne], 2006 [consulté le 21/04/2024], n° 29, p. 17-26. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2006-1-page-17.htm>

¹⁹ ERTZSCHEID, Olivier. *Qu'est-ce que l'identité numérique* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2013. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/oep/332?lang=fr>

individus existe sur internet avant même d'y avoir accès, via notamment les parents qui postent sur internet des photos de leurs enfants. Ainsi il semble important et nécessaire d'apprendre à gérer cette identité numérique.

Fanny Georges, maîtresse de conférences en SIC dans son article « Représentation de soi et identité numérique. Une approche sémiotique et quantitative de l'emprise culturelle du web 2.0 »²⁰ donne trois types d'identité numérique. La première, « *l'identité déclarative* », concerne les informations que l'utilisateur saisit directement. La deuxième, « *l'identité agissante* », est composée des informations laissées par l'utilisateur lors de son utilisation d'internet. La dernière est « *l'identité calculée* » : elle résulte d'une analyse des informations produites par l'identité agissante.

Louise Merzeau, médiologue spécialisée en sciences de l'information et de la communication, préfère utiliser le terme de présence numérique. Elle va expliquer la différence entre les deux termes, dans un entretien réalisé en 2012 par Anne Francou²¹. Selon elle, le terme d'identité numérique aurait une connotation marchande avec un risque de basculer vers une identité comme « *équivalent d'une marque ou d'une image.* » Ce terme donnerait aussi une vision erronée de ce qu'il se passe réellement sur internet en le réduisant à ce qui est visible. Alors qu'au contraire la présence numérique permettrait d'être plus large en incluant « *tout ce qui relève de notre présence sur les réseaux.* ».

Le concept d'identité numérique est aussi à relier à celui de « e-réputation », c'est-à-dire l'image de nous en ligne. Olivier Ertzscheid la décrit comme « *Reposant sur l'image perçue mais également sur la confiance ou la crédibilité accordée, elle peut se déconstruire aussi rapidement qu'elle est longue à établir et à instaurer.* »²²

²⁰ GEORGES, Fanny. « Représentation de soi et identité numérique. Une approche sémiotique et quantitative de l'emprise culturelle du web 2.0 ». *Réseaux* [en ligne], 2009 [consulté le 21/04/2024], n° 154, p. 165-193. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2009-2-page-165.htm>

²¹ FRANCOU, Anne. « Entretien avec Louise Merzeau : quelle présence numérique ? » [Interview]. In : *savoirs CDI*. Octobre 2011 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/reflexion/identite-numerique/entretien-avec-louise-merzeau-quelle-presence-numerique.html>

²² ERTZSCHEID, Olivier. *Qu'est-ce que l'identité numérique* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2013. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/oep/332?lang=fr>

2.2.3 Les traces numériques

L'identité numérique se repose sur ce qu'on appelle des traces numériques. Lors d'un colloque en 2011 Louise Merzeau²³ va proposer une classification des types de traces numériques. On en distingue quatre types : les traces déclaratives, ce que l'utilisateur écrit ; les traces comportementales, ce que le système conserve ; les traces documentaires, ce que l'utilisateur produit ; et les « traces des autres », ce que les autres disent de l'utilisateur.

Dans le cadre du travail avec les élèves, notre typologie va être légèrement différente. On distinguera trois sortes de traces numériques :

- Les traces volontaires : Ces traces concernent tout ce que l'utilisateur publie en ligne : commentaires, photos, vidéos ...
- Les traces involontaires : Ce sont toutes les informations que les systèmes informatiques retiennent de l'utilisateur : les cookies, l'historique de navigation et de recherche, la position GPS...
- Les traces subies ou héritées : Cela va être tout ce qui est dit ou diffusé à propos de l'utilisateur : des photos publiées par un ami, des articles, des commentaires, ...

Ces trois définitions ont ensuite été adaptées puis intégrées à la séance sur le cyberharcèlement.

2.3 Transmettre des compétences info-documentaires : une séance autour du cyberharcèlement

La séance 3 autour du cyberharcèlement a été pensée en deux parties (voir annexe 3). Dans un premier temps l'acquisition des trois notions info-documentaire définies plus haut, pour, dans un second temps, mettre les élèves en situation afin de leur permettre une véritable réflexion autour de la notion de cyberharcèlement. Cette

²³MERZEAU, Louise. « Traces numériques et recrutement : du symptôme au cheminement ». In : GALINON-MELENEC, Béatrice et ZLITNI, Sami (dir.). *Traces numériques : de la production à l'interprétation* [en ligne]. Paris : CNRS Éditions, 2013, p. 35-53. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/editionscnrs/21726>

organisation correspond aux deux objectifs fixés pour la séance : d'une part, définir les notions de données personnelles, d'identité numérique, de traces numériques et la distinction vie privée/vie publique ; d'autre part, reconnaître une situation de communication numérique relevant du cyberharcèlement.

Avec cette organisation, la notion de cyberharcèlement n'a pas directement été amenée aux élèves, contrairement à ce qui avait été fait pour la séance précédente autour du harcèlement. Ici, les notions périphériques ont été définies avant. Celles-ci comprennent plus précisément les trois notions que j'ai déterminées en amont de la séquence : les données personnelles, les traces numériques et l'identité numérique, mais aussi la distinction entre la vie privée et la vie publique qui découle de tout cela.

Une séance de deux heures pouvant être assez lourde pour les élèves, le choix a été fait de mettre en place différents types d'activités, chacune assez courtes pour conserver la concentration et l'intérêt des élèves. Les 25 premières minutes ont été utilisées pour terminer et revenir sur la séance précédente. Ensuite, 50 min ont été consacrées au premier objectif et les 30 dernières minutes au second objectif. Seules ces deux parties de la séance vont ici nous intéresser. La séance s'est déroulée au CDI avec les 19 élèves. Les chaises étaient organisées en demi-cercle autour du tableau.

La première partie de la séance servait à définir les différentes notions étudiées. Pour cela, les élèves ont été mis en activité, selon une pédagogie dite « active ». Trois activités successives ont été proposées.

La première activité permettait de définir la notion de données personnelles. Un ensemble de données a été projeté au tableau et les élèves ont dû les séparer en deux catégories : les données personnelles et les données sensibles. Ce travail, réalisé en classe entière, permettait une réflexion commune autour de la notion, tout en mettant en place une définition collective. Être capable de comprendre la différence entre les différentes informations pouvant nous concerner permet une meilleure utilisation, ou tout du moins une attitude plus sécuritaire quant à leur transmission, publication. Cela permettait aussi d'aborder le cadre juridique

entourant ses notions que cela soit le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) ou encore le droit à l'image.

La deuxième activité a pris la forme d'un jeu que j'ai réalisé sur Genially²⁴. Il avait pour objectif d'introduire la notion de traces numériques. Le jeu proposait de fouiller dans un téléphone et avec les différentes traces laissées (historique, GPS) il fallait essayer d'en déterminer le propriétaire. Cette activité permettait de mettre les élèves en activité et de les faire manipuler cette notion de traces numérique. Le choix a été fait de proposer un jeu pour essayer d'atteindre l'ensemble des élèves de façon ludique. Demander aux élèves de faire des recherches sur des personnalités connues ou encore eux-mêmes aurait pu être envisagé. Cependant, le choix de proposer des exemples fictifs concentrés en un seul lieu a été préféré pour une question de temps. En effet, la séquence étant très chargée, mais avec un temps limité, il a fallu réfléchir à des activités intéressantes, pertinentes et de courte durée.

Le niveau des élèves étant varié, le jeu ne nécessitait pas de connaissances préalables. Ce jeu permettait de définir ce qu'était une trace numérique tout en amorçant une réflexion autour de l'identité numérique. Ainsi, cela permettait aux élèves de prendre conscience de leur présence sur internet. Cela permettait aussi de déconstruire l'illusion d'un anonymat sur internet. Cette prise de conscience est un premier pas vers une meilleure compréhension des enjeux liés à l'usage du numérique, principalement ici en lien avec les dérives possibles sous la forme du cyberharcèlement.

Suite à cela, une troisième activité permettant aux élèves de s'interroger sur comment se protéger sur internet était envisagé. Les élèves devaient réfléchir par groupe à ce qu'ils pouvaient mettre en place pour se protéger sur internet. Cette consigne assez large permettait une réflexion variée et différente selon les groupes.

La deuxième partie de la séance permettait de se concentrer sur le cyberharcèlement. Ici, deux activités ont été proposées.

²⁴ Genially est une plateforme en ligne qui permet de créer et de diffuser des ressources numériques interactives sous forme de diaporamas multimédias.

La première était le visionnage d'une vidéo portant sur le cyberharcèlement. L'analyse commune de cette vidéo permettait de faire ressortir les différents arguments montrant en quoi la violence virtuelle est une violence réelle.

La seconde activité était un débat argumenté de type mouvant. Ce débat argumenté s'est basé sur l'outil pédagogique « Zone de tolérance cyberharcèlement » proposé par le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS) d'Ile de France. Cet outil propose d'échanger sur un ensemble de situations relevant du cyberharcèlement. Ce format et les questions ont été repris puis réadaptés à notre séance. Contrairement à la version originale, les élèves n'avaient pas de vignettes leur permettant de donner leur avis mais ils devaient se déplacer dans la salle. En effet, la salle a été séparée en trois zones : un côté « acceptable », un côté « inacceptable » et au milieu le « moyennement acceptable ». Des situations ont été proposées et chaque élève devait se déplacer à l'endroit qui lui correspondait le mieux. Après que les élèves se soient placés, ils devaient expliquer et argumenter leurs choix de positionnement. Le choix a été fait de faire se déplacer les élèves et de ne pas les laisser assis durant tout le débat pour le rendre plus dynamique et plus lisible.

Cette ressource a été choisie pour deux raisons. Premièrement, elle permettait aux élèves de faire preuve d'esprit critique en les poussant à réfléchir à une situation concrète tout en leur demandant de pouvoir être capable d'argumenter leurs choix. Deuxièmement, ce format permettait dans un second temps d'envisager des stratégies pouvant soit permettre d'éviter la situation, soit de se protéger face à celle-ci. Les situations proposées étant variées et vastes, elles permettaient d'aborder plusieurs thèmes de façon indirecte tels que le *revenge porn*, ou encore le cybersexisme.

Ainsi, cette activité débat permettait de partir de situations réalistes voir réelles, d'y réfléchir pour ensuite envisager des pistes de solution. Le format de débat permet aux élèves de confronter leurs idées et de les faire évoluer, sans nécessairement passer par la parole prescriptive d'un adulte. Le fait que le débat intervienne en fin de

séance et plus largement quasiment en fin de séquence permettait aux élèves de remobiliser les informations qu'ils ont pu apprendre durant toute la séquence.

Après avoir présenté et expliqué en quoi consistait notre expérimentation, nous allons à présent l'analyser.

3. Retour et analyse

Passons maintenant à l'analyse de la séance en trois temps. Avec une analyse en amont, sur les questionnaires fournis aux élèves ; un retour sur sa réalisation ; ou encore une critique, en aval, avec des pistes d'améliorations.

3.1 Questionnaire

3.1.1 Création du questionnaire

Pour appuyer notre analyse un questionnaire a été proposé aux élèves (voir annexe 4). Le questionnaire a été pensé en deux parties : la première centrée autour des pratiques des élèves et la seconde centrée sur leurs connaissances autour d'internet. Les questions étaient fermées et à choix unique. Ce questionnaire avait pour objectif d'essayer de déterminer s'il y avait des liens entre l'utilisation et les connaissances d'internet des élèves.

Le questionnaire a été donné aux élèves lors de la deuxième séance de la séquence. Ce questionnaire de 13 questions a été fourni au format papier aux élèves qui ont eu 10 min pour y répondre et qui me l'ont rendu. Il était anonyme ; seul le niveau de classe a été demandé aux élèves.

3.1.2 Analyse des questionnaires

Sur les 19 élèves ayant répondu au questionnaire seulement 1 élève, en 5^{ème}, n'avait pas de téléphone. Ses réponses ont été enlevées lors de l'analyse pour en faciliter la lecture (Tableau des réponses en annexe 5). L'échantillon étant assez restreint, l'hétérogénéité du panel est limitée, notamment pour les niveaux : il y a une surreprésentation des 5^{ème} (13 sur 19 élèves). Cela ne permet pas de généraliser à grande échelle, mais permet déjà de réaliser une première analyse. Tout d'abord, la question 4 « J'ai déjà été impliqué(e) dans des conflits en ligne avec des amis ou des camarades de classe. » (*Figure 1*) et la question 5 « J'ai déjà été confronté(e) à des commentaires négatifs ou du harcèlement en ligne. » (*Figure 2*) permettaient de mettre en avant la nécessité d'une telle action autour du harcèlement. En effet, deux

tiers des élèves ont répondu "oui » à la question 4 et un peu moins d'un tiers « oui » à la question 5.

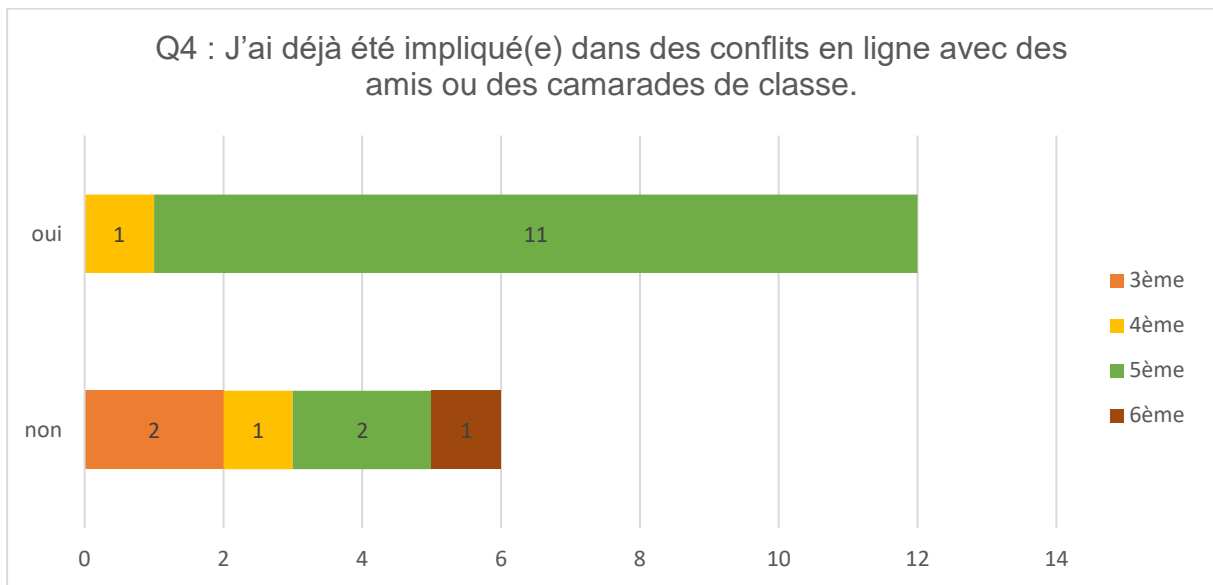


Figure 1 : Question 4 : J'ai déjà été impliqué(e) dans des conflits en ligne avec des amis ou des camarades de classe.

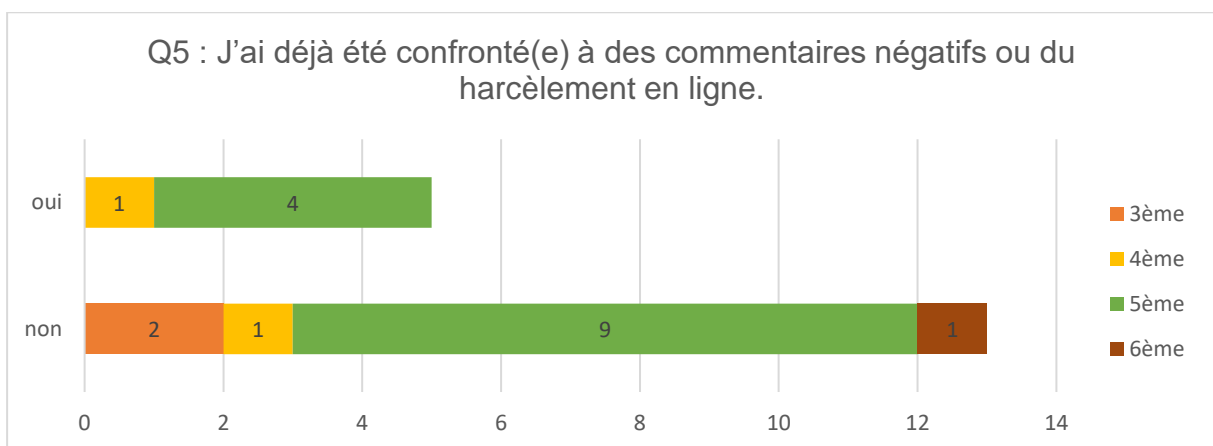


Figure 2 : Question 5 : J'ai déjà été confronté(e) à des commentaires négatifs ou du harcèlement en ligne.

Ensuite, les questions ont été croisées pour essayer de déterminer s'il y a des liens entre les pratiques des élèves et leurs connaissances du numérique.

Premièrement, la question 2 « J'ai déjà partagé des photos de moi sur les réseaux sociaux » a été croisée avec la question 13 « Quand je supprime une photo que j'ai postée en ligne, elle disparaît complètement. » (Figure 3). Deux choses ressortent. La première est que tous les élèves ayant indiqué ne pas partager des photos d'eux sur internet ont répondu correctement à la question 13. La deuxième est que sur les 7 élèves partageant des photos d'eux, 4 ont mal répondu à la question 13. Ainsi,

l'hypothèse peut être émise que les élèves postent plus de photos sur internet quand ils ne savent pas qu'ils rencontreront des difficultés par la suite à faire supprimer ces mêmes photos.

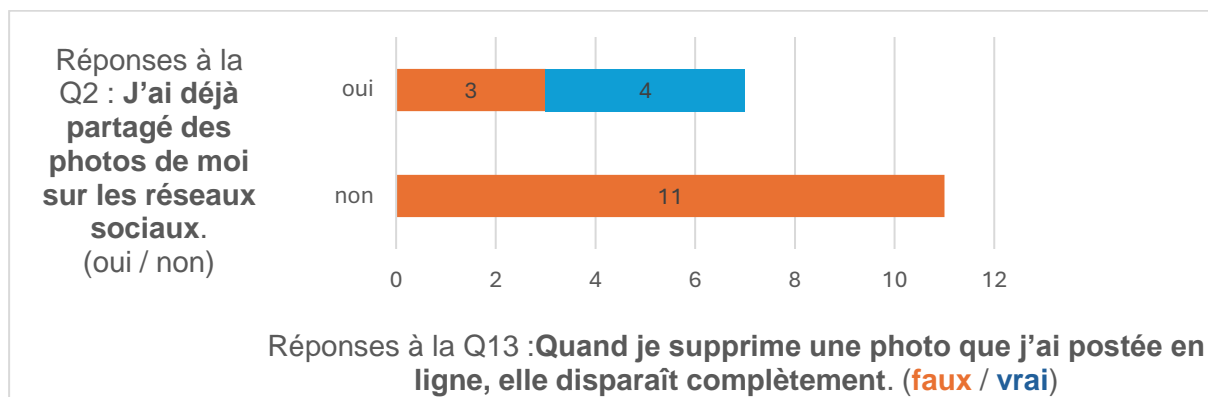


Figure 3 : Question 2 croisée avec la question 13

Deuxièmement, la question 3 « J'ai déjà partagé des captures d'écran de conversations privées en ligne. » et la question 9 « En ligne j'ai le droit de diffuser toutes les photos que je prends de moi, de mes amis et même d'inconnus » ont été croisées (Figure 4). Ici, les résultats sont un peu moins marqués, néanmoins il ressort que tous les élèves ayant répondu négativement à la question 3 ont répondu correctement à la question 9. Ainsi, on peut émettre l'hypothèse que lorsque les élèves ont une certaine connaissance du droit ils font plus attention à ce qu'ils diffusent sur la sphère publique.

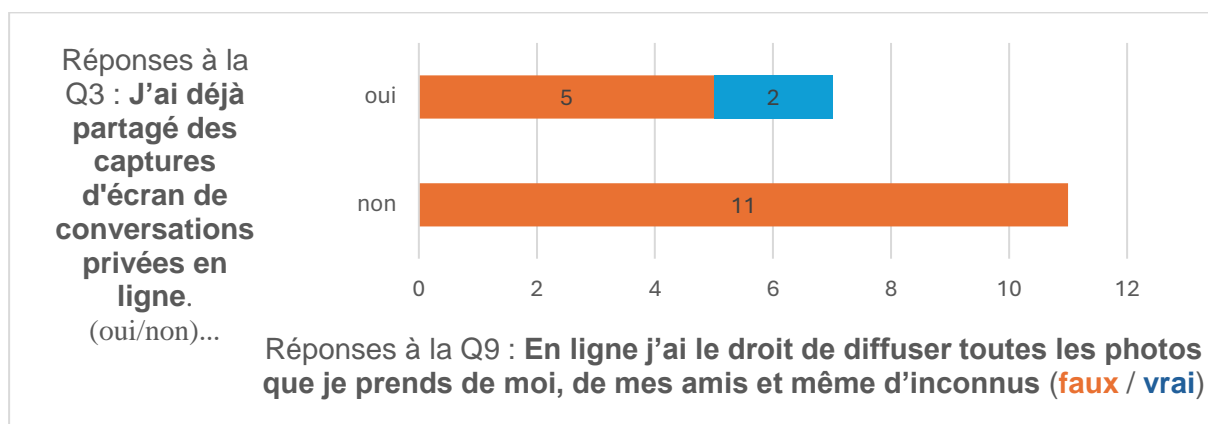


Figure 4 : Question 3 croisée avec la question 9

Troisièmement, la question 7 « Il m'arrive de partager des détails de ma vie personnelle sur les réseaux sociaux. » a été croisée avec la question 8 « Toutes les activités qu'on fait sur internet laissent des traces. » (Figure 5). En tout, 6 élèves ont mal répondu à la question 8 et parmi eux 5 ont dit partager des détails de leur vie personnelle sur internet. Ainsi, en majorité

les élèves partageant des informations personnelles sur les réseaux sociaux ne sont pas conscients que tout ce qu'ils font sur internet va laisser des traces. On peut émettre l'hypothèse que les élèves ont tendance à plus partager d'informations personnelles lorsqu'ils pensent qu'elles sont éphémères.

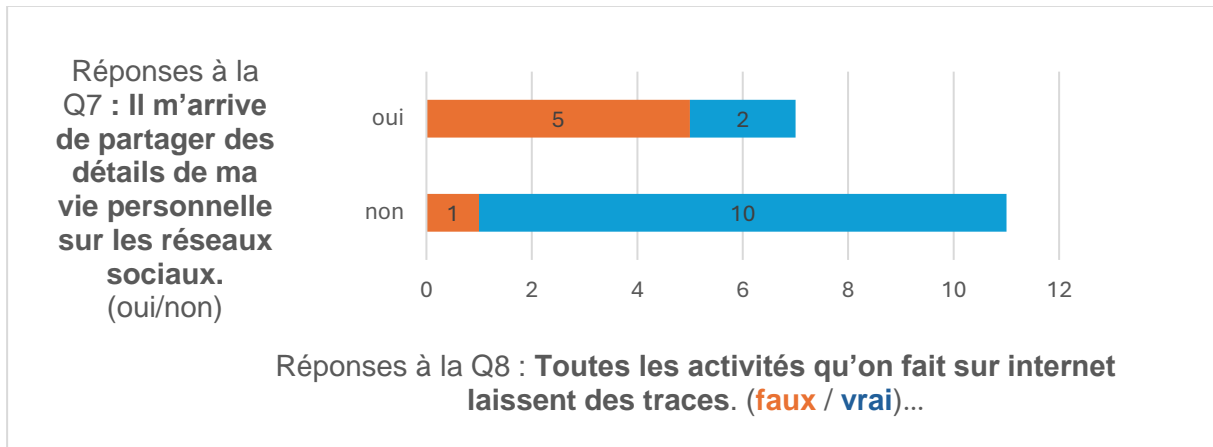


Figure 5 : Question 7 croisée avec la question 8

Quatrièmement, la question 1 « En ligne j'utilise mon vrai prénom » a été croisée avec la question 11 « En ligne tout est anonyme » (Figure 6). Seuls 3 élèves ont répondu vrai à la question 11 et ils font partie des 5 élèves utilisant leur vrai prénom en ligne. Ainsi, il semblerait que les élèves seraient plus enclins à utiliser leur nom sur internet s'ils pensent bénéficier d'un certain anonymat sur internet.

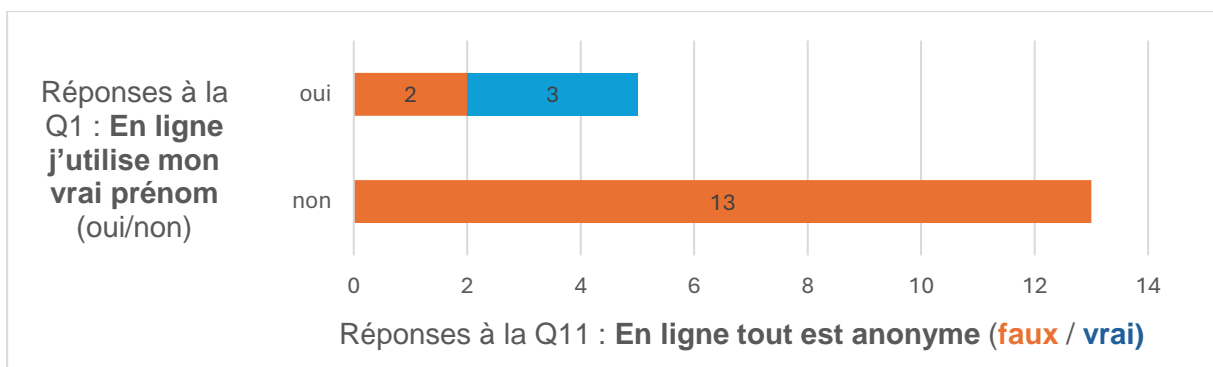


Figure 6 : Question 1 croisée avec la question 11

Ainsi dans ce questionnaire, il semblerait que les élèves ayant le moins de connaissances sur internet sont ceux qui se protègent le moins. Ils partagent plus leurs informations privées que ceux qui ont une meilleure connaissance d'internet et qui font alors plus attention à leur utilisation d'internet. Néanmoins l'échantillon étant relativement restreint, ces hypothèses vérifiées pour ce petit groupe ne peuvent être généralisées à l'ensemble de la classe d'âge.

3.2 Observation des séances réalisées

3.2.1 Qu'est-ce qu'une compétence info-documentaire

Tout d'abord, revenons sur ce qu'est une compétence info-documentaire. Le professeur documentaliste Pascal Duplessis définit la compétence comme « *manifestant, dans une situation et dans un contexte donné et pour tel but, un savoir comment procéder (connaissances procédurales) à bon escient (connaissances déclaratives), avec pertinence (connaissances stratégiques), de manière consciente (connaissance de soi) et contrôlée (connaissance des familles de situations).* »²⁵ Les compétences info-documentaires sont formulées sous forme d'objectifs à atteindre, possible à observer et à évaluer. Pour formuler des bons objectifs info-documentaires Pascal Duplessis conseille de prendre en compte trois dimensions²⁶ : « *Viser l'efficacité par la pratique* », « *viser l'intelligibilité, la compréhension par l'étude* » et « *viser la responsabilité, la prise de conscience* ». Pour cela les activités proposées aux élèves contiennent généralement une production documentaire qui devient alors le support de l'évaluation. Ces compétences se basent sur des référentiels.

Pascal Duplessis propose une autre approche de l'évaluation des compétences info-documentaires ne se limitant pas qu'à une évaluation d'une production. La maîtrise d'une compétence doit aussi passer par la capacité à avoir un retour réflexif dessus. On va alors chercher à développer ce qu'on appelle la culture de l'information. Les sept étapes proposées²⁷ sont :

²⁵ DUPLESSIS, Pascal. « Qu'est-ce qu'une compétence info-documentaire ? ». In : *Les Trois couronnes* [en ligne]. Avril 2007 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <http://lestroiscouronnes.esmeree.fr/outils/qu-est-ce-qu-une-competece-info-documentaire>

²⁶ DUPLESSIS, Pascal. « Comment évaluer les notions info-documentaires : une démarche en 7 étapes ». In : *savoirCDI* [en ligne]. 26 février 2009 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/apprentissage-et-construction-des-savoirs/recherche-documentaire-etudes-et-travaux-de-recherche/comment-evaluer-les-notions-info-documentaires-une-demarche-en-7-etapes.html#c1205>

²⁷ DUPLESSIS, Pascal. « Comment évaluer les notions info-documentaires : une démarche en 7 étapes ». In : *savoirCDI* [en ligne]. 26 février 2009 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/apprentissage-et-construction-des-savoirs/recherche-documentaire-etudes-et-travaux-de-recherche/comment-evaluer-les-notions-info-documentaires-une-demarche-en-7-etapes.html#c1205>

- *Repérage des difficultés des élèves, pour permettre un travail ciblé*
- *Identification des concepts à travailler, notamment présents dans les référentiels*
- *Articulation des concepts et des compétences : en quoi la compétence concrétise le concept*
- *Définition des concepts,*
- *Repérage de l'environnement du concept, pour déterminer quelles autres notions doivent être travaillées*
- *Construction des niveaux de formulation, pour être adapté aux niveaux des élèves*
- *Préparation de l'évaluation diagnostique et sommative, pour permettre aux élèves de verbaliser ce qu'ils ont appris tout en évaluant l'évolution de leurs représentations*

La mise en activité des élèves est alors importante pour aboutir à la maîtrise des compétences étudiées.

3.2.2 Retour sur la séance

Conformément aux préconisations formulées par Pascal Duplessis, cette séance, et plus largement cette séquence, a cherché à mettre en activité les élèves, et à les faire réfléchir. Cette séquence ayant pour but de former des ambassadeurs collégiens capables d'agir avec une certaine autonomie, il semblait pertinent de partir des réflexions des élèves et de les faire expérimenter autour des notions étudiées.

La séance sur le cyberharcèlement s'est relativement bien déroulée notamment grâce à la variété des activités qui a permis d'engager les élèves et de conserver leur attention durant les deux heures. Néanmoins, cette séance reposait beaucoup sur l'usage du numérique qui nous a fait défaut de nombreuses fois durant la séance. En effet, de nombreux problèmes ont perturbé le déroulement de la séance. Cela a ensuite impacté sur la gestion de temps et a empêché de respecter les différentes durées prévues initialement. La séance ayant eu lieu au CDI, il n'y avait que cinq ordinateurs disponibles, des tablettes ont dû être utilisées. Or, l'écran tactile des tablettes ne fonctionnait pas très bien. Malgré ces problèmes techniques les élèves sont restés concentrés et se sont remobilisés à chaque changement d'activité.

Ce qui a très bien fonctionné dans cette séance et en général avec ce groupe d'élèves, c'était l'échange. Les élèves participaient beaucoup et de façon pertinente. Le harcèlement étant un sujet sensible et difficile, j'avais peur que les élèves n'osent pas s'exprimer sur le sujet, notamment avec un groupe qu'ils ne connaissaient pas.

La première séance de la séquence a justement permis de créer une bonne cohésion de groupe et cela s'est ressenti tout au long de la séquence. Les règles autour du respect de l'autre et de l'écoute, déterminées avec eux au début de la séquence, ont été suivies et ont permis d'avoir un climat bienveillant. L'organisation de la classe en demi-cercle facilitait la discussion et permettait de rendre tous les élèves visibles, ce qui favorisait leur engagement. En effet, les élèves étaient moins dissipés et plus concentrés qu'ils avaient pu l'être durant la séance 2 en salle de classe.

Le débat argumenté a été un très bon exercice, car il permettait aux élèves à la fois de remobiliser ce qu'ils avaient pu voir durant la séquence, mais aussi de confronter leurs points de vue et leurs expériences personnelles. Par exemple, la situation « Prendre une photo de quelqu'un dans la rue et la poster pour rigoler » a beaucoup fait réagir les élèves et a montré de leur part une véritable réflexion autour des contours de la notion de cyberharcèlement. Ils ont été capables de prendre du recul face à la situation et à réfléchir aux conséquences potentielles. Ce débat argumenté a aussi permis de mettre en avant une certaine conscientisation des élèves de leur attitude sur internet, c'est-à-dire qu'ils étaient capables d'expliquer leurs propres comportements. Ainsi, ce débat a participé au développement de leur esprit critique. J'ai été très satisfaite de cette séance car elle s'est très bien déroulée et que les objectifs de la séance semblent avoir été atteints. Le débat argumenté réalisé en fin de séance a permis aux élèves de remobiliser l'ensemble des éléments vus durant la séance. Ils ont naturellement réutilisé dans leurs arguments des éléments vus pendant le cours, notamment les textes de lois mais aussi les attitudes à avoir pour se protéger.

3.3 Pistes d'amélioration

L'analyse proposée dans ce mémoire présente certaines limites notamment au niveau du questionnaire. En effet, les questions fermées limitaient beaucoup les réponses des élèves, notamment concernant leurs pratiques qui sont plus variées que ce qui leur était proposé. Par exemple, plusieurs élèves ont ensuite évoqué

utiliser des comptes privés, mais cela n'a pas pu ressortir via le questionnaire. Au contraire, les questions de connaissance étaient peut-être trop larges et pas assez ciblées. Les élèves aussi n'avaient pas la possibilité de signaler s'ils ne connaissaient pas la réponse. Il est donc difficile de déterminer si certaines réponses n'étaient pas dues au hasard. De plus, il est difficile de faire de réel lien entre les connaissances liées à internet et aux pratiques des élèves avec un échantillon aussi réduit et des questions aussi courtes.

Il aurait pu être intéressant de mettre en place des entretiens complémentaires avec les élèves suite à la séance pour essayer d'évaluer si leur perception de leur utilisation des réseaux a été modifiée ou non. Néanmoins, compte tenu du fait que les questionnaires étaient anonymes, il n'aurait pas été possible de revenir sur les réponses des élèves pour les confronter.

Durant cette séquence, les élèves ont été actifs mais n'ont réalisé aucune production documentaire. Leurs réflexions et discussions n'ayant été fait que à l'oral, aucune trace écrite n'a pu être conservée. Malgré tout, tout ce qu'ils ont pu dire lors des activités de réflexion en groupe a été fixé sur le mur collaboratif qui a été utilisé par les élèves. De plus, suite à cette séquence, une 5ème séance réalisée hors temps scolaire (un mercredi après-midi) va être mis en place. Cette séance de 2 heures a pour but de mettre en place, avec les élèves, des actions au sein de l'établissement autour du harcèlement et du cyberharcèlement. Plusieurs projets ont déjà été proposés par les élèves, tels qu'une intervention auprès d'élèves de primaires autour du harcèlement et du cyberharcèlement, ou encore une campagne d'affichage autour du harcèlement et de comment se protéger face au cyberharcèlement. Ces projets vont permettre aux élèves de s'inscrire dans la dynamique de l'établissement et de devenir des acteurs actifs dans la lutte contre le harcèlement.

Les compétences développées avec les élèves durant cette séance auraient pu être abordées différemment. Par exemple, l'académie de Toulouse a proposé une séance en EMC²⁸, à destination d'une classe de cinquième, consacrée à l'identité numérique et aux traces numériques. Dans cette séance un travail a été demandé en amont aux

²⁸ ACADEMIE DE TOULOUSE. « Je construis mon identité numérique ». In : *pedagogie.ac-toulouse.fr* [en ligne]. [sans date] [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/documentation/je-construis-mon-identite-numerique>

élèves pour qu'ils puissent expérimenter chez eux ce qu'il se passe lorsqu'ils font une recherche sur internet. Ensuite, en classe un retour sur cette expérimentation est fait pour permettre de commencer la séance. Tout un travail est alors proposé en classe autour des différents types de traces pouvant être laissées sur internet. Ainsi, ici la séance propose aux élèves de découvrir la notion de trace numérique en l'expérimentant de façon individuelle pour ensuite l'aborder plus spécifiquement en classe.

Une séquence proposée par l'académie de Nantes propose une approche similaire mais en ne partant pas de la même notion. Cette séquence intitulée « et si j'étais l'agent d'une célébrité »²⁹ met les élèves dans la peau d'enquêteurs devant dresser l'identité numérique d'une célébrité. Ils devaient ensuite présenter à l'oral le résultat de leur enquête. Ce scénario est intéressant car il permet aux élèves de construire la notion d'identité numérique de façon ludique. Cette séquence permet aussi de travailler plusieurs compétences importantes telles que la recherche documentaire mais aussi l'organisation de l'information.

Cette séance et cette séquence ont toutes les deux ensuite eu pour finalité de faire réfléchir les élèves à ce qui peut être fait pour maîtriser leur identité numérique. Ces approches sont intéressantes car elles permettent aux élèves d'expérimenter sans être limité, comme cela a pu être le cas avec l'approche que j'ai choisie d'avoir. En effet, une introduction via un jeu déjà construit restreint les possibilités d'exploration des élèves.

Durant la séance les réseaux sociaux ont été évoqués directement par moi, mais aussi naturellement par les élèves en parlant de leurs pratiques. Néanmoins les réseaux sociaux n'ont pas été le point central de la séance. Or, justement une grande majorité des cas de cyberharcèlement se déroule sur les réseaux sociaux. Il semble alors pertinent de réaliser une séance se concentrant sur cela. Par exemple l'académie de Versailles a pu proposer une séquence entièrement consacrée aux réseaux sociaux et au cyberharcèlement³⁰. Cette séquence était à destination d'une classe de seconde. Une première séance de 2 heures autour des réseaux sociaux

²⁹ ACADEMIE DE NANTES. « Et si j'étais l'agent d'une célébrité ». In : *pedagogie.ac-nantes.fr* [en ligne]. 18 janvier 2019 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/documentation/enseignement/sequences/et-si-j-etais-l-agent-d-une-celebrite--1168718.kjsp?RH=DOC>

³⁰ ACADEMIE DE VERSAILLES. *Séquence sur les réseaux sociaux* [PDF]. Disponible à l'adresse : https://documentation.ac-versailles.fr/IMG/pdf/snt_lycee_r_cassin-_sequence_reseaux_sociaux.pdf

permettait de partir des pratiques des élèves et d'analyser les différents réseaux sociaux et leurs caractéristiques. Cela permettait aussi de parler des traces numériques. Suite à cela une séance de 2 heures autour du cyberharcèlement permettait d'analyser des situations de cyberharcèlement. Ici, ce n'est pas des vidéos qui ont été analysées mais des articles de journaux. Cette approche est intéressante car généralement pour les situations de harcèlement ce qui est privilégié est plutôt l'analyse de vidéos qui facilite la compréhension. Toutefois, une analyse de vidéo en classe entière pose problème car les élèves sont obligés de tous avancer au même rythme. Les articles de journaux permettent de remédier à cela en permettant aux élèves de prendre leur temps.

Conclusion

Pour conclure, les élèves évoluent dans un environnement numérique complexe. Néanmoins, ils ne sont pas toujours conscients des différents enjeux liés à leurs usages d'internet. L'un des dangers étant de tomber dans du cyberharcèlement. Le cyberharcèlement peut toucher toute la population, mais les jeunes sont d'autant plus susceptibles d'y être confrontés en raison de leurs usages des réseaux sociaux. C'est pour cela que de nombreuses actions sont mises en place par l'éducation nationale pour essayer de faire face au mieux à ses situations. Cela passe par de la prévention et la formation des enseignants et des élèves à la lutte contre le harcèlement. C'est dans cette dynamique là que l'action pédagogique qui a été proposée s'est inscrite.

Le questionnaire fourni aux élèves avant la séance pédagogique a permis de faire ressortir l'intérêt de l'action en mettant en avant que certaines méconnaissances d'internet pouvaient être croisées avec un usage, notamment des réseaux sociaux, peu sécuritaire. Ces résultats sont néanmoins à nuancer dans la mesure où ils sont réalisés sur un petit échantillon. Malgré tout, le professeur documentaliste, dans une démarche de transmission de compétences info-documentaires, semble avoir une place privilégiée dans la lutte contre le cyberharcèlement.

La séance autour du cyberharcèlement a permis aux élèves de définir et maîtriser trois notions importantes (l'identité numérique, les traces numériques et les données personnelles), mais aussi, d'identifier des situations relevant du cyberharcèlement. L'organisation de la séance en deux parties permettait aux élèves de découvrir les notions et de les prendre en main pour ensuite pouvoir les réutiliser face à des situations concrètes. Les élèves ont pu gagner en autonomie et travailler sur leur esprit critique.

Les élèves ont montré une grande maturité et capacité de réflexion durant la séance, surtout lors du débat argumenté. La capacité des élèves à remobiliser ce qu'ils ont pu voir en cours, mais aussi à prendre du recul sur leurs propres expériences, ont

mis en lumière l'implication des élèves dans cette séance et plus largement dans la lutte contre le cyberharcèlement.

Dans cette étude, les élèves concernés par l'action faisaient partie d'un dispositif spécifique, celui des ambassadeurs collégiens. Ainsi, la durée de l'action, son organisation, ainsi que son niveau étaient assez limités. Il pourrait être envisagé de reprendre les mêmes objectifs en les réadaptant pour être à destination de tout un niveau de classe, avec pour finalité d'outiller les élèves. Lutter contre le cyberharcèlement passe par une conscientisation et une responsabilisation de leurs pratiques. L'un des objectifs historiques de l'école est de former les citoyens de demain ; désormais c'est aussi celui de former des cybercitoyens.

Bibliographie

Articles de revue scientifique

BLAYA, Catherine. « Le cyberharcèlement chez les jeunes ». *Enfance* [en ligne], 2018 [consulté le 21/04/2024], n° 3, p. 421-439. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-enfance-2018-3-page-421.htm>

DILMA, Julie Alev et KOCADAL, Özker, « Prévenir le cyberharcèlement en France et au Royaume-Uni : une tâche impossible ? ». *Déviance et Société* [en ligne], 2019 [consulté le 21/04/2024], vol. 43, p. 389-419. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2019-3-page-389.htm>

DROUIN-HANS, Anne-Marie. « Identité ». *Le Télémaque* [en ligne], 2006 [consulté le 21/04/2024], n° 29, p. 17-26. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2006-1-page-17.htm>

GEORGES, Fanny. « Représentation de soi et identité numérique. Une approche sémiotique et quantitative de l'emprise culturelle du web 2.0 ». *Réseaux* [en ligne], 2009 [consulté le 21/04/2024], n° 154, p. 165-193. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2009-2-page-165.htm>

KOWALSKI, Robin M., GIUMETTI, Gary W., SCHROEDER, Amber N. et LATTANNER, Micah R.. « Bullying in the digital age: a critical review and meta-analysis of cyberbullying research among youth ». *Psychological Bulletin* [en ligne], 2014 [consulté le 21/04/2024], vol. 140, no 4, p. 1073-1137. Disponible à l'adresse : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/24512111/>

Dictionnaire

CYBERHARCELEMENT. In : *Larousse* [en ligne]. [sans date] [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cyberharc%C3%A8lement/188682>

Monographies

BELLON, Jean-Pierre et GARDETTE, Bertrand. *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école. Une souffrance scolaire 2.0*. Paris : ESF éditeur, 2019.

ERTZSCHEID, Olivier. *Qu'est-ce que l'identité numérique* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2013. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/oep/332?lang=fr>

MERZEAU, Louise. « Traces numériques et recrutement : du symptôme au cheminement ». In : GALINON-MELENEC, Béatrice et ZLITNI, Sami (dir.). *Traces numériques : de la production à l'interprétation* [en ligne]. Paris : CNRS Éditions, 2013, p. 35-53. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/editions-cnrs/21726>

OLWEUS, Dan. *Violence entre élèves, harcèlement et brutalité. Les faits, les solutions*. Paris : ESF éditeur, 1999.

STASSIN, Bérengère. *(cyber)harcèlement. Sortir de la violence, à l'école et sur les écrans*. Caen : C&F Éditions, 2019.

Référentiels et programmes

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture du cycle 4* [PDF]. Octobre 2016 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/document/17320/download>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. *Fiche mémo : Cadre de référence des compétences numériques* [PDF]. Janvier 2020 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/document/20398/download>

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. *Repères annuels de progression EMC au cycle 4* [PDF]. Juin 2023 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/document/14086/download>

Séances pédagogiques

ACADEMIE DE NANTES. « Et si j'étais l'agent d'une célébrité ». In : *pedagogie.ac-nantes.fr* [en ligne]. 18 janvier 2019 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/documentation/enseignement/sequences/et-si-j-etais-l-agent-d-une-celebrite--1168718.kjsp?RH=DOC>

ACADEMIE DE TOULOUSE. « Je construis mon identité numérique ». In : *pedagogie.ac-toulouse.fr* [en ligne]. [sans date] [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/documentation/je-construis-mon-identite-numerique>

ACADEMIE DE VERSAILLES. *Séquence sur les réseaux sociaux* [PDF]. [sans date] [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : https://documentation.ac-versailles.fr/IMG/pdf/snt_lycee_r._cassin-_sequence_reseaux_sociaux.pdf

Sites internet

ASSOCIATION E-ENFANCE. « 67% des 8-10 ans déjà sur les réseaux sociaux révèle l'étude de l'Association e-Enfance3018-Caisse d'Épargne ». In : *e-enfance.org* [en ligne]. 17 octobre 2023 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://e-enfance.org/etude-association-e-enfance-3018-caisse-depargne-sur-le-cyberharcèlement-des-8-18-ans/>

CNIL. « Donnée sensible ». In : *Cnil.fr* [en ligne]. [sans date] [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnil.fr/fr/definition/donnee-sensible>

DUPLESSIS, Pascal. « Qu'est-ce qu'une compétence info-documentaire ? ». In : *Les Trois couronnes* [en ligne]. Avril 2007 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <http://lestroiscouronnes.esmeree.fr/outils/qu-est-ce-qu-une-competence-info-documentaire>

DUPLESSIS, Pascal. « Comment évaluer les notions info-documentaires : une démarche en 7 étapes ». In : *savoirCDI* [en ligne]. 26 février 2009 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/savoircdi/cdi-outil-pedagogique/apprentissage-et-construction-des-savoirs/recherche-documentaire-etudes-et-travaux-de-recherche/comment-evaluer-les-notions-info-documentaires-une-demarche-en-7-etapes.html#c1205>

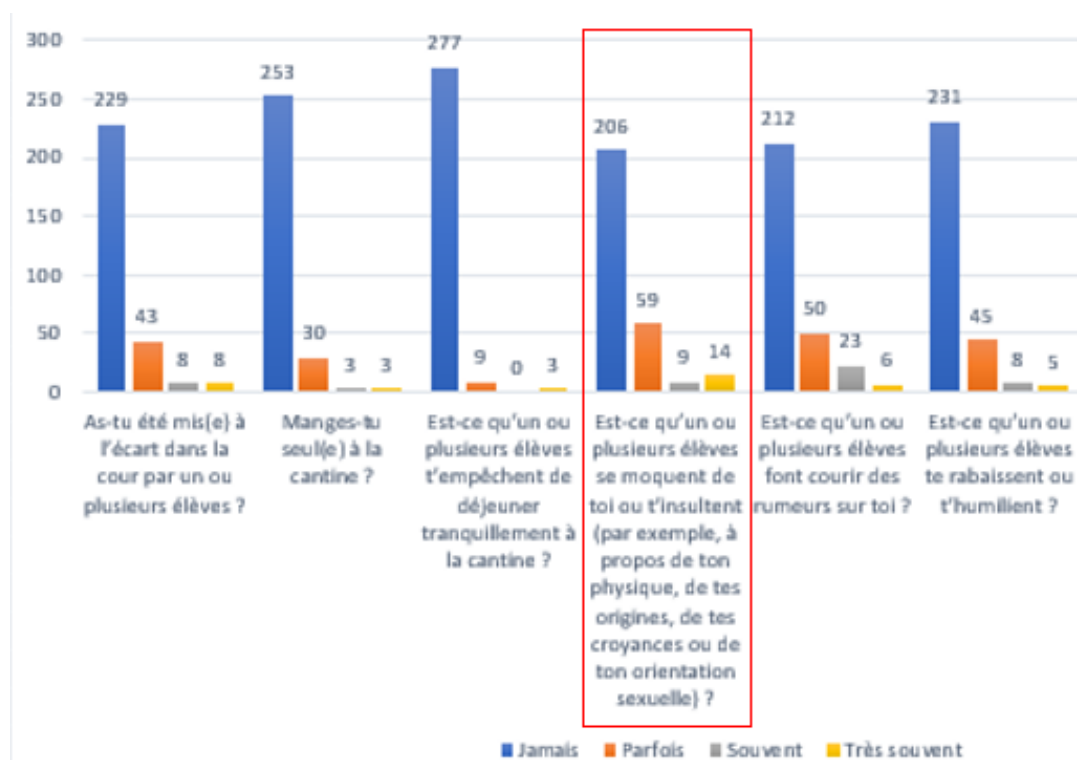
FRANCOU, Anne. « Entretien avec Louise Merzeau : quelle présence numérique? » [Interview]. In : *savoirs CDI*. Octobre 2011 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/savoircdi/societe-de-linformation/reflexion/identite-numerique/entretien-avec-louise-merzeau-quelle-presence-numerique.html>

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. « pHARe : un programme de lutte contre le harcèlement à l'école ». In : *education.gouv.fr* [en ligne]. Janvier 2024 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

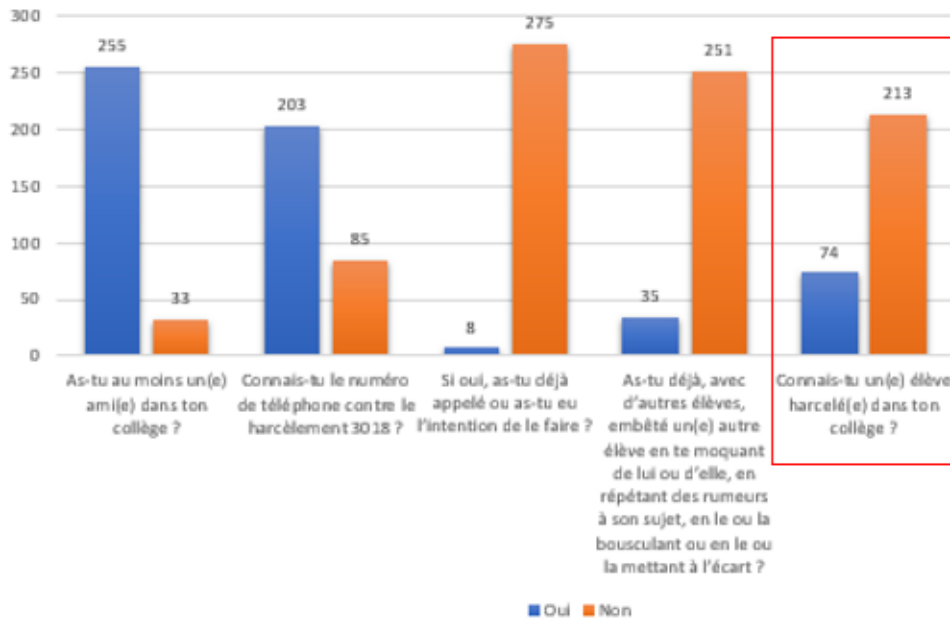
STASSIN, Bérengère. « Les différentes formes de cyberviolence » [Carnet de recherche]. In : *Cyberviolence & Cyberharcèlement* [en ligne]. 5 décembre 2016 [consulté le 21/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://eviolence.hypotheses.org/187>

Annexes

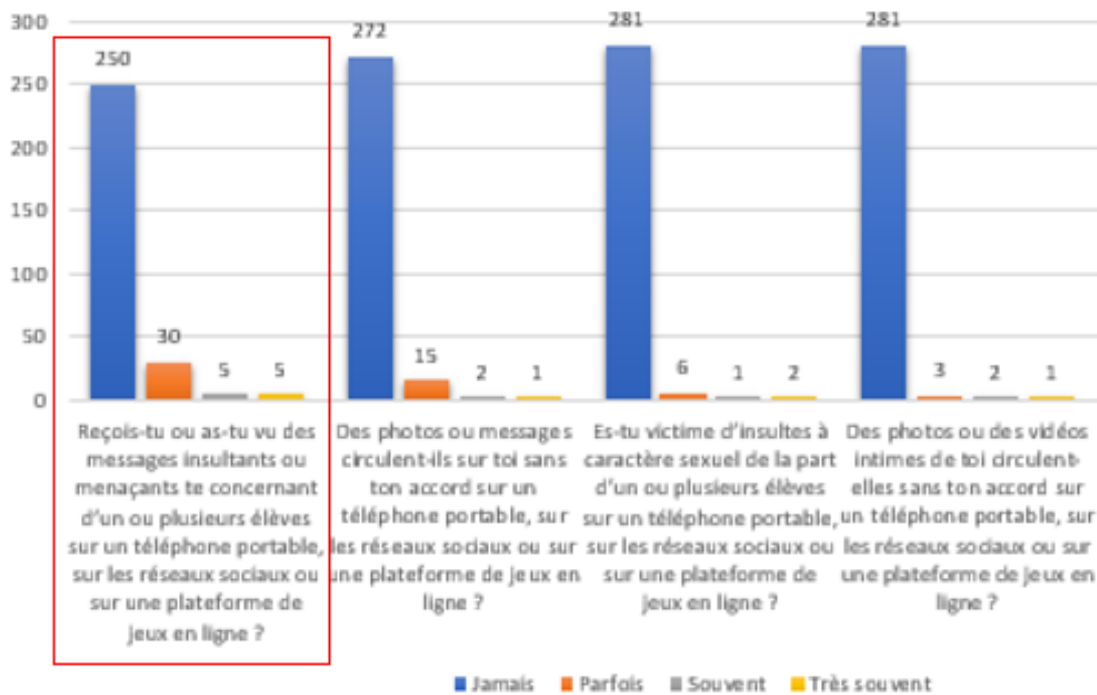
Annexe 1 : Résultats du questionnaire sur le harcèlement réalisé au sein du collège



Est-ce qu'un ou plusieurs élèves se moquent de toi ou t'insultent (par exemple, à propos de ton physique, de tes origines, de tes croyances ou de ton orientation sexuelle) ?



Connais-tu un(e) élève harcelé(e) dans ton collège ?



Reçois-tu ou as-tu vu des messages insultants te concernant d'un ou plusieurs élèves sur un téléphone portable, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme de jeu en ligne

Annexe 2 : Fiche séquence ambassadeurs collégiens

Séquence Pédagogique : Ambassadeurs collégiens

⇒ Cadre Institutionnel

Durée et lieux :	5 heures (Mardi 30 janvier de 10h00 à 12h00 et vendredi 9 février de 13h30 à 16h30) au CDI.
Classe et effectif :	Cycle 4 – 19 élèves

⇒ Savoirs en jeu

Objectifs	Former les élèves à reconnaître les signes de harcèlement et de cyberharcèlement, tout en leur fournissant les outils leur permettant d'intervenir.
Objectifs disciplinaires :	<ul style="list-style-type: none"> • Programme EMC, Cycle 4 : <ul style="list-style-type: none"> > Respect d'autrui > Construire une culture civique • Socle commun, Cycle 4 : <ul style="list-style-type: none"> > Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen
Objectifs info documentaires :	<ul style="list-style-type: none"> • CRCN : <ul style="list-style-type: none"> > Domaine 2 : Communication et collaboration <ul style="list-style-type: none"> • 2.4. S'insérer dans le monde numérique > Domaine 3 : Création de contenus <ul style="list-style-type: none"> • 3.2. Développer des documents multimédias
Notions info documentaires :	Identité numérique Traces numériques Données personnelles

Ressources numériques et outils informatiques mobilisés	Ordinateurs Tablettes ENT Vidéoprojecteur
--	--

<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déroulement de la Séquence 	
Séance 1 : Présentation	<ul style="list-style-type: none"> • 1h, (Mardi 30 janvier de 10h à 11h au cdi) • Accueil des élèves (Faire connaissance) • Présentation du projet (cadre, organisation, objectifs...) • Temps pour remplir le questionnaire pour le mémoire • Réflexion sur le rôle d'un ambassadeur (Brainstorming)
Séance 2 : Le harcèlement : caractéristiques et conséquences	<ul style="list-style-type: none"> • 1h (Mardi 30 janvier de 11h à 12h au cdi) • Analyse de deux témoignages (fiches d'activités à remplir) pour définir puis déterminer les caractéristiques et les conséquences du harcèlement
Séance 3 : Le cyberharcèlement	<ul style="list-style-type: none"> • 2h (Vendredi 9 février de 13h30 à 15h30) • Activité autour des données personnelles • Activité autour des traces numériques pour leur faire prendre conscience de ce qu'ils laissent sur internet • Accompagnement les élèves dans leur construction de leur identité numérique (comment se protéger) • Analyse de situations de cyberharcèlement • Débat argumenté autour du cyberharcèlement
Séance 4 : Mise au point et conclusion de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • 1h (Vendredi 9 février de 15h30 à 16h30) • Bilan de la séquence • Réflexion autour de la mise en place d'un projet au sein de l'établissement et de comment faire reconnaître les ambassadeurs au sein de l'établissement. (choix du badge) • Distribution des diplômes • Goûter

Annexe 3 : Fiche séance sur le cyberharcèlement

Séquence : Ambassadeur collégien	
Séance 3 : Le cyberharcèlement	
Compétences de la séance	
(issues des programmes et référentiels)	
<ul style="list-style-type: none">• CRCN :<ul style="list-style-type: none">➤ Domaine 2 : Communication et collaboration<ul style="list-style-type: none">2.4. S'insérer dans le monde numérique➤ Domaine 4 : Protection et sécurité<ul style="list-style-type: none">4.2. Protéger les données personnelles et la vie privée• EMC :<ul style="list-style-type: none">➤ Respect d'autrui➤ Construire une culture civique	
Objectifs	
<i>A la fin de la séance, les élèves seront capables de :</i>	
<ul style="list-style-type: none">• Définir les notions de données personnelles, d'identité numérique, de traces numériques et la distinction vie privée/vie publique• Reconnaître une situation de communication numérique relevant du cyberharcèlement	
Pré-requis	
<ul style="list-style-type: none">• Connaître et comprendre en quoi consiste le harcèlement (cela a été vu la séance précédente)• Savoir accéder à l'ENT	
Modalités	Matériel

<ul style="list-style-type: none"> • Niveau : Cycle 4 • Durée : 2 h • Contexte : Formation d'ambassadeurs collégiens • Nombre d'élèves : 19 élèves • Lieu : CDI 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 Tablettes • 5 ordinateurs
---	---

Mise en œuvre	
Durée	Activité du professeur / Activité des élèves
5 min	Accueil des élèves au CDI, les chaises sont installées en demi-cercle autour du tableau.
5 min	Retour sur la première séance avec une présentation de ce qui sera vu dans la séance du jour (lors de la première séance de la formation l'organisation des différentes heures avait été présentée)
10 min	Les élèves se mettent par groupe de 3. Chaque groupe a 1 tablette et devra aller sur l'ENT pour accéder au mur collaboratif créé spécifiquement pour ce cours. Ils vont devoir réfléchir à la question « D'après vous quelles sont les conséquences du harcèlement ? », et déposer sur le mur collaboratif ce qu'ils ont pu trouver. La consigne est directement incluse sur le mur collaboratif et elle est aussi projetée au tableau.
5 min	Retour en classe entière sur ce qui a été mis sur le mur collaboratif, qui sera projeté au tableau. Les post-it sont regroupés par catégorie (conséquences sur la personne, sur la scolarité...). L'enseignante complètera s'il y a eu des oublis.
15 min	Les élèves vont avoir projeté au tableau un ensemble de données (âge, religion, date de naissance, pseudo, données de santé...) qu'ils devront séparer en 2 catégories : les données dites personnelles ou des données dites sensibles. Ils vont devoir essayer de donner une définition de ce que c'est, et de ce qui les différencie. Une définition sera créée collectivement et cela permettra d'aborder la distinction entre vie privée/vie publique. Le cadre légal sera posé (droit à l'image...)
10 min	Les élèves sont en binôme, avec 1 tablette. Ils vont devoir jouer au jeu suivant sur les traces numériques : https://view.genial.ly/65bd2ddae6698d0014011983

	<p>(Bonne réponse : PseudoL)</p> <p>Le jeu sera présenté au tableau et les consignes, même si elles sont écrites sur le jeu, seront réexpliquées à l'oral.</p>
10 min	<p>Retour sur le jeu en classe entière, sur ce que cela leur a permis de voir. Cela permet d'aborder et de définir ensemble la notion de traces numériques et d'identité numérique.</p>
10 min	<p>Les élèves se remettent par groupe de 3 et vont de nouveau sur l'ENT pour accéder à un nouveau mur collaboratif. Cette fois-ci, ils devront réfléchir à ce qui peut être fait pour protéger leurs données. De nouveau, la consigne est directement incluse sur le mur collaboratif et elle est aussi projetée au tableau.</p>
10 min	<p>Retour en classe entière sur ce qui a été mis sur le mur collaboratif. Projection de l'infographie de la CNIL « 10 conseils pour rester net sur le web » pour comparer.</p>
5 min	<p>Visionnage de la vidéo « Cyber harcèlement : la violence n'a rien de virtuel - Les Clés du Numérique » URL : https://www.youtube.com/watch?v=O_ys1Up6Y_8</p>
10 min	<p>Retour sur la vidéo et analyse en commun.</p>
15 min	<p>Débat argumenté se basant sur le jeu Zéro tolérance. La salle est séparée en trois : un côté acceptable, un côté inacceptable et au milieu le moyennement acceptable. Des situations sont proposées et chaque élève devra se déplacer à l'endroit qui lui correspond. Après que les élèves se soient placés ils devront expliquer et argumenter leurs choix.</p> <p>Exemple de situations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoyer des photos dénudées à son copain/sa copine • Partager une capture d'écran d'une conversation • Critiquer quelqu'un sur les réseaux • Prendre une photo de quelqu'un dans la rue et la poster pour rigoler
5 min	<p>Bilan de la séance.</p>

Annexe 4 : Questionnaire

QUESTIONNAIRE

1. En ligne j'utilise mon vrai prénom :

- Oui
- Non, j'utilise un pseudonyme

2. J'ai déjà partagé des photos de moi sur les réseaux sociaux.

- Oui
- Non

3. J'ai déjà partagé des captures d'écran de conversations privées en ligne.

- Oui
- Non

4. J'ai déjà été impliqué(e) dans des conflits en ligne avec des amis ou des camarades de classe.

- Oui
- Non

5. J'ai déjà été confronté(e) à des commentaires négatifs ou du harcèlement en ligne.

- Oui
- Non

6. J'ai déjà eu une conversation en ligne avec quelqu'un que je n'ai jamais rencontré en personne

- Oui
- Non

7. Il m'arrive de partager des détails de ma vie personnelle sur les réseaux sociaux.

- Oui

- Non

8. Toutes les activités qu'on fait sur internet laissent des traces.

- Vrai
- Faux

9. En ligne j'ai le droit de diffuser toutes les photos que je prends de moi, de mes amis et même d'inconnus :

- Vrai
- Faux

10. Les autorisations demandées par les applications mobiles sont toujours nécessaires à leur fonctionnement.

- Vrai
- Faux

11. En ligne tout est anonyme

- Vrai
- Faux

12. Les lois sur la vie privée sont pareilles dans tous les pays.

- Vrai
- Faux

13. Quand je supprime une photo que j'ai postée en ligne, elle disparaît complètement.

- Vrai
- Faux

Annexe 5 : Tableau des réponses au questionnaire

Nu classe	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6
1 5ème	oui	oui	oui	oui	non	oui
2 5ème	non	non	non	oui	non	oui
3 5ème	non	non	non	oui	non	non
4 5ème	non	non	oui	oui	non	oui
5 5ème	oui	oui	oui	non	non	oui
6 5ème	non	non	non	oui	non	non
7 5ème	non	non	non	oui	oui	oui
8 5ème	oui	oui	oui	oui	non	oui
9 5ème	non	oui	oui	oui	oui	oui
10 5ème	non	non	non	non	non	non
11 5ème	non	oui	oui	oui	oui	oui
12 5ème	non	non	non	oui	non	oui
13 5ème	oui	oui	oui	oui	oui	oui
14 3ème	non	non	non	non	non	non
15 3ème	non	non	non	non	non	oui
16 4ème	oui	oui	non	oui	non	oui
17 6ème	non	non	non	non	non	non
18 4ème	non	non	non	non	oui	non

Nu	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13
1	oui	FAUX	FAUX	VRAI	FAUX	VRAI	VRAI
2	non	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX
3	non	VRAI	FAUX	FAUX	VRAI	FAUX	FAUX
4	oui	FAUX	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX
5	oui	VRAI	VRAI	VRAI	FAUX	FAUX	VRAI
6	non	VRAI	FAUX	VRAI	FAUX	VRAI	FAUX
7	non	VRAI	FAUX	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX
8	non	VRAI	FAUX	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX
9	oui	VRAI	FAUX	VRAI	FAUX	FAUX	VRAI
10	non	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX
11	non	VRAI	FAUX	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX
12	non	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX
13	oui	FAUX	FAUX	VRAI	FAUX	VRAI	VRAI
14	non	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX
15	oui	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX
16	oui	FAUX	FAUX	VRAI	FAUX	VRAI	FAUX
17	non	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX
18	non	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX	VRAI	FAUX

Annexe 6 : Graphiques utilisés pour l'analyse des questionnaires

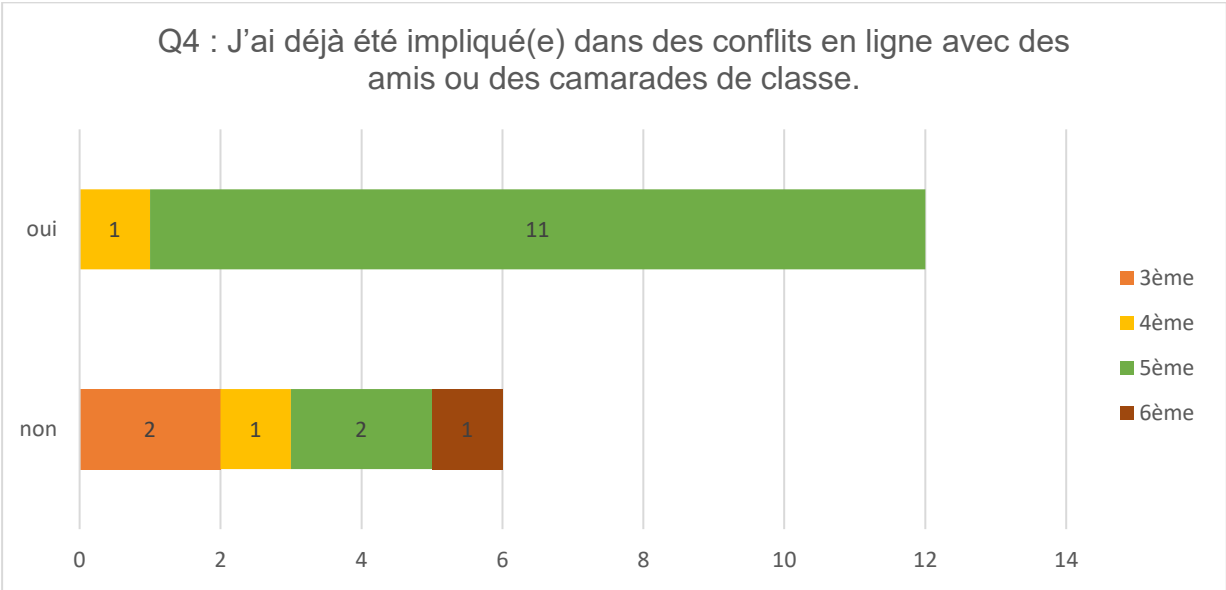


Figure 1 : Question 4 : J'ai déjà été impliqué(e) dans des conflits en ligne avec des amis ou des camarades de classe.

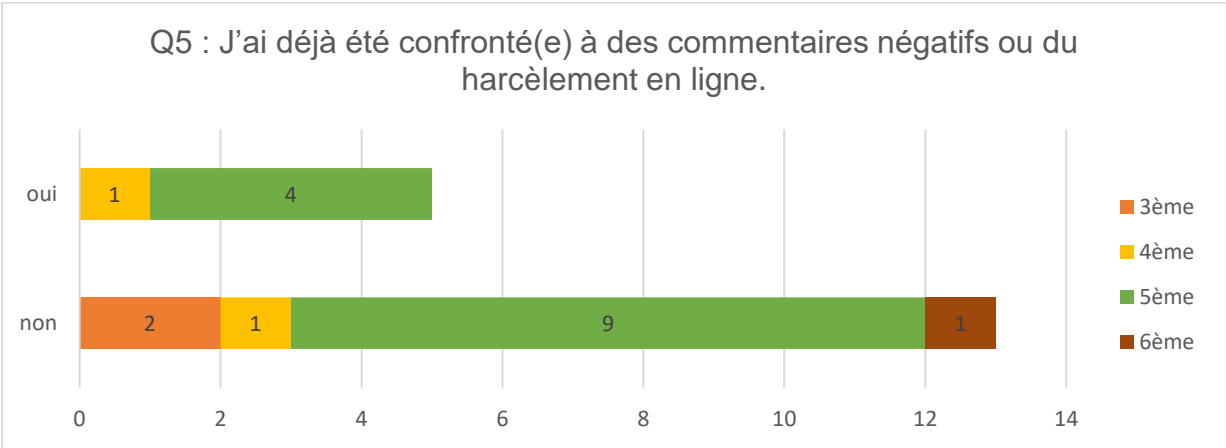


Figure 2 : Question 5 : J'ai déjà été confronté(e) à des commentaires négatifs ou du harcèlement en ligne.

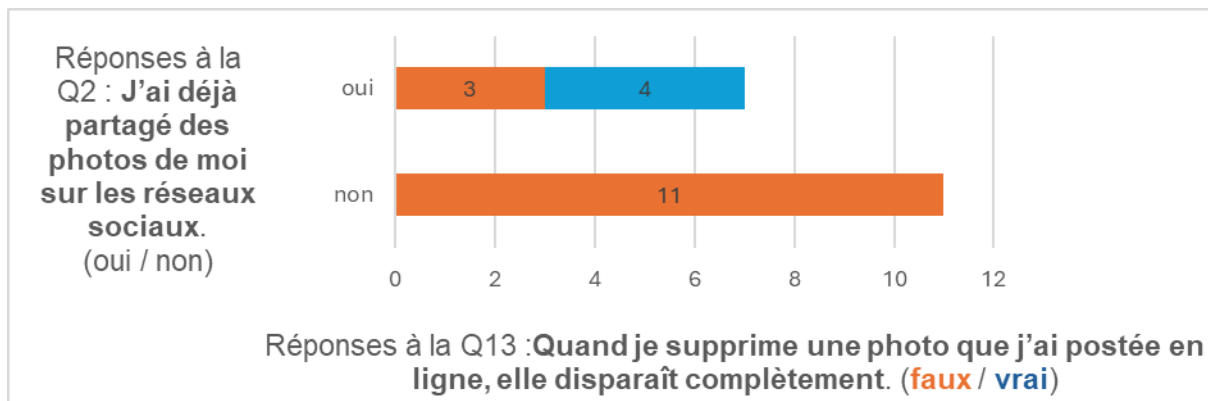


Figure 3 : Question 2 croisée avec la question 13

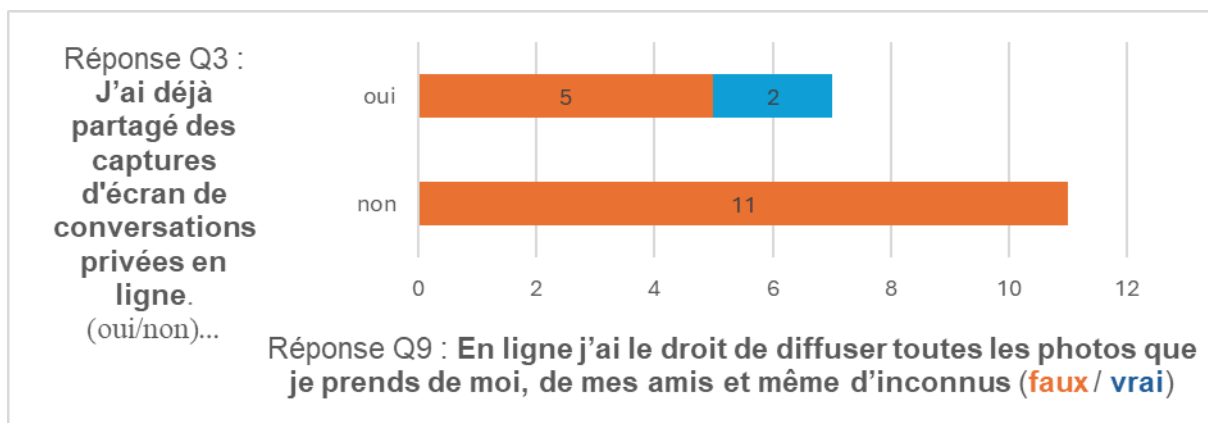


Figure 4 : Question 3 croisée avec la question 9

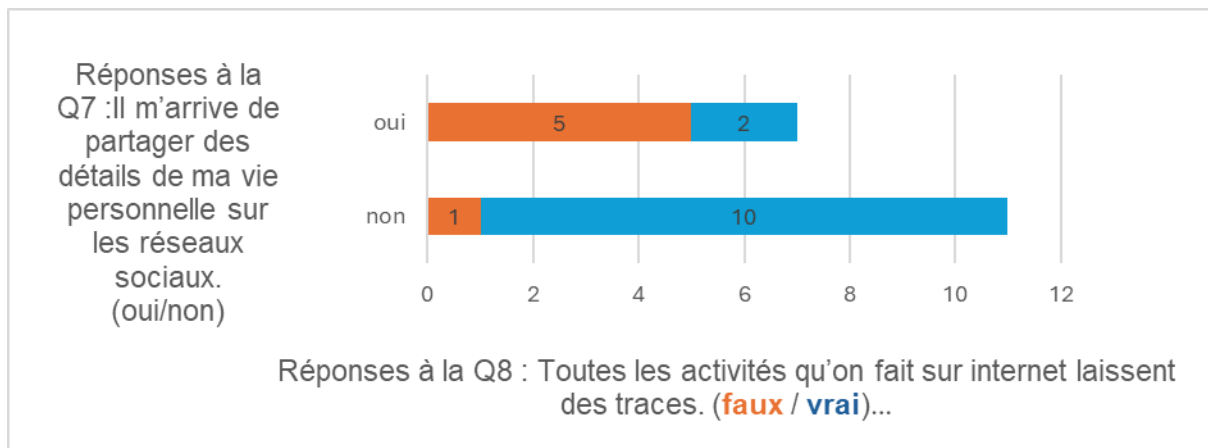


Figure 5 : Question 7 croisée avec la question 8

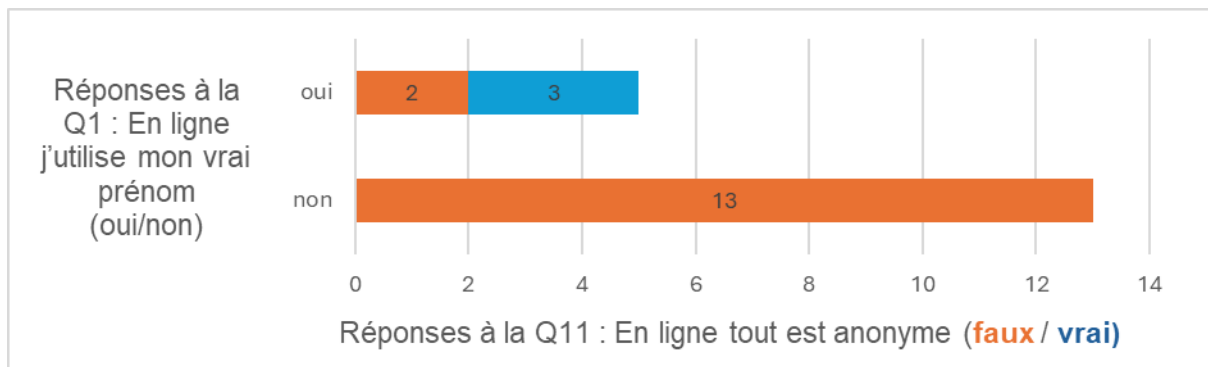


Figure 6 : Question 1 croisée avec la question 11